

REVUE

D'HISTOIRE DU

BAS-SAINTE-LAURENT

VOLUME XVIII, NUMÉRO 1 (46)

JANVIER 1995

6,95 \$



- Les luttes au JAL
- Le sorcier d'Anticosti
- Pointe-au-Père
- Théodore-Jean Lamontagne
- Rapport d'Arthur Buies

**REVUE D'HISTOIRE
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Publiée deux fois l'an par l'Université du Québec à Rimouski (le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec (GRIDEQ) et le module d'histoire) en collaboration avec la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent.

Fondée par M. Noël Bélanger en 1973

Comité de rédaction

Module d'histoire :

Gaston DESJARDINS

GRIDEQ :

Paul LAROCQUE

Jean LARRIVÉE

Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent

Pierre COLLINS, secrétaire-archiviste

Graphiste :

Richard FOURNIER, Service des communications

Photographe :

Jean-Luc THÉBERGE, Service de l'informatique

Traitement de texte :

Marie SAINT-LAURENT

Politique rédactionnelle

Les personnes intéressées à publier des articles, notes de recherche, notes biographiques ou comptes rendus peuvent faire parvenir leurs manuscrits ou disquettes en tout temps. Les textes devront être sur un format 8 1/2 x 11 à 1 1/2 interlignes avec un maximum de 15 pages.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour publier dans la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent. Le comité de rédaction peut, dans certains cas, assurer un support technique aux auteurs. Les textes sont lus par le comité et recommandés, selon le cas pour publication. Les auteurs demeurent cependant responsables du contenu de leurs textes. Une invitation cordiale est faite aux intéressés.

Dépôts légaux :

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0381-8454

Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent

Photographie de la page couverture :

Scène hivernale à la campagne (coll. Lionel Pineau).

Sommaire

REVUE D'HISTOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT
Volume XVIII, numéro 1 (46) janvier 1995

| | Page |
|--|------|
| Éditorial | 2 |
| Pierre COLLINS | |
| La fondation du JAL, partie II : les luttes | 3 |
| Oleg STANEK | |
| Pointe-au-Père : du village à la ville | 10 |
| Jean LARRIVÉE | |
| Louis-Olivier Gamache, le sorcier de l'île d'Anticosti. Du mythe à la réalité | 13 |
| Mario MIMEAULT | |
| Patrimoine : La maison Dubé, reconstruction d'un modèle ancien | 19 |
| Nadine COULOMBE | |
| Théodore-Jean Lamontagne, marchand et entrepreneur (1833-1909). La correspondance comme source d'investigation du passé | 20 |
| Jean-Pierre BÉLANGER | |
| Chroniques rimouskoises : L'aveu et dénombrement des seigneuries de Rimouski et de Rivière-Métis | 27 |
| Béatrice CHASSÉ | |
| Vieux écrits : rapport d'Arthur Buies | 30 |
| Pierre COLLINS | |
| En bref | 35 |
| Paul LAROCQUE et Euchariste MORIN | |
| Des livres à lire! | 36 |
| Gabriel AUCLAIR, Paul LAROCQUE, Euchariste MORIN | |

• Pour s'abonner à la Revue : (deux numéros par année)

Individu 14,00 \$

Individu (soutien) 20,00 \$

Institution 35,00 \$

Institution (soutien) 50,00 \$

Écrivez à : Pierre Collins UQAR
300, allée des Ursulines
Rimouski, Québec, G5L 3A1
418-723-1986 poste 1669

.....

Éditorial

«**N**otre lecteur ayant musardé tout l'été ne se trouva point dépourvu quand la bise fut venue car il avait eu l'excellente idée, à notre revue d'histoire, de s'abonner».

Cette parodie du début de la fable de La Fontaine nous rappelle, qu'en cette saison froide, blanche et silencieuse, il est bon, bien assis au chaud, de lire ou de parcourir notre revue qui vous offre, à nouveau, un menu intellectuel riche, composé de plats hautement calorifiques.

Vous pourrez goûter au plat de résistance préparé par le professeur Stanek qui vous décrira, à force d'exemples, la suite des péripéties nombreuses du curé Bernier et des colons du JAL telles qu'elles furent vécues durant la Grande Dépression.

Ensuite le chercheur Jean Larrivée vous offrant un plat plus léger, vous démontrera le passage historique de village à ville qui s'est opéré à Pointe-au-Père.

Autre plat de résistance, l'historien gaspésien Mario Mimeault éclaircira votre lanterne sur le supposé terrible Louis-Olivier Gamache dont le nom donne encore aujourd'hui des frissons aux Anticostiens.

Un petit trou normand avec l'étudiante Nadine Coulombe qui vous parlera de la maison Dubé sise sur la rue Saint-Germain Ouest.

Comme dernier plat de résistance, le chercheur Jean-Pierre Bélanger vous dévoilera les succès et les déboires commerciaux et familiaux d'un marchand-entrepreneur de Sainte-Anne-des-Monts, Théodore-Jean Lamontagne.

L'historienne Béatrice Chassé vous sustentera par sa description de l'occupation du sol de Saint-Germain de Rimouski par ses premiers habitants au début du XVIII^e siècle.

Enfin, moi-même, en guise de pause gastrique, vous introduirai à un texte intéressant mais peu connu d'Arthur Buies sur l'état de la colonisation du comté de Rimouski à la fin du XIX^e siècle.

Pour le dessert (ouf!), nos chroniques habituelles pleines de succulentes découvertes.

Bon repas et bonne lecture.

Pierre COLLINS
Pour le comité de rédaction
(Paul Larocque et Jean Larrivée)

.....

La fondation du JAL, partie II : les luttes

OLEG STANEK
UQAR-GRIDEQ

Le clergé impliqué dans la colonisation a beaucoup de mal à maintenir la paix sociale dans un monde en proie à une lutte quotidienne pour la survie, où les sources de conflits ne manquent pas. L. -P. Bernier, sans doute le zélé le plus convaincu de la colonisation, mais dont la passion frisant le fanatisme est tempérée par le réalisme d'un tacticien au flair infailible, est aussi un habile négociateur sachant se contenter à court terme de petites avancées dans la bonne direction, grignotant peu à peu le terrain occupé par ses adversaires. Il évite toujours de s'aliéner par quelque action d'éclat les appuis qu'il a gagnés dans le monde de la politique et de compromettre ainsi le succès final de son entreprise. C'est pour accomplir son grand dessein, le seul qui compte vraiment à ses yeux, qu'il multiplie des gestes de bonne volonté à l'endroit même des adversaires les plus abhorrés, qu'il essaie par tous les moyens de trouver des compromis, de ramener le calme dans les esprits vite surchauffés, de dénouer les impasses qui jalonnent la marche du mouvement. À l'origine, il ne dispose que d'une autorité déléguée par l'évêque et par le ministre, mais peu à peu tous reconnaissent son ascendant personnel et s'en remettent à lui pour qu'il amadoue l'appareil gouvernemental rétif : il y parvient souvent, ne serait-ce qu'en partie, à cause de ses talents de stratège et d'administrateur, des relations qu'il a su progressivement nouer et du respect qu'il inspire à ses interlocuteurs. Un seul irritant persistera dans ses rapports avec les missionnaires sous son autorité, bien que ces derniers finis-

sent par s'y résigner : c'est le «favoritisme» à l'endroit de sa colonie préférée du canton Auclair. Mais cette «préférence» n'est-elle pas partagée par le puissant surintendant qui n'oublie pas ses responsabilités de parrain à l'égard de Saint-Émile? Les curés se plaindront au Ministère de la part trop grande des secours directs réservée à Auclair. Les colons veulent partir des autres colonies pour s'installer à Auclair :

là bas [ils] ont bien plus d'avantages qu'ici : ils ont plus d'argent à gagner, peuvent faire du bois pour vivre, etc. etc. [...] Sainte-Rita serait appelée à disparaître avant deux ans, se plaint A. April, missionnaire à Sainte-Rita. Tu sais que nos Canadiens sont un peu comme des moutons, quand un part, les autres le suivent. Ce dont je suis certain pour le moment c'est que David Dubé qui avait quatre lots ici a déjà obtenu un couple de lots dans Auclair et que ses lots sont à vendre ici. Que faire pour enrayer ce courant?

«Feu au camp, gueules cassées»

Si L. -P. Bernier montre beaucoup de retenue dans ses relations publiques même avec ses pires ennemis, les compagnies forestières, les autres missionnaires ne se privent pas d'interventions parfois violentes. Ainsi le bouillant Louis-Philippe Berger de La-Nativité-de-Biencourt, fomenté constamment des mouvements de contestation : l'adversaire principal est ici la Fraser qui, aux termes de l'entente avec le ministère de la Colonisation, doit

acheter le bois des colons et leur accorder une préséance dans l'embauche. Or la réalité est toute autre. Même si la compagnie ne saurait être soupçonnée d'une affection excessive pour les colons, force est de reconnaître qu'elle tente tant bien que mal de se conformer à ses obligations. Mais la difficulté principale vient du mode d'organisation du travail forestier. Il n'est pas exécuté par les employés de la compagnie, mais par les contracteurs.

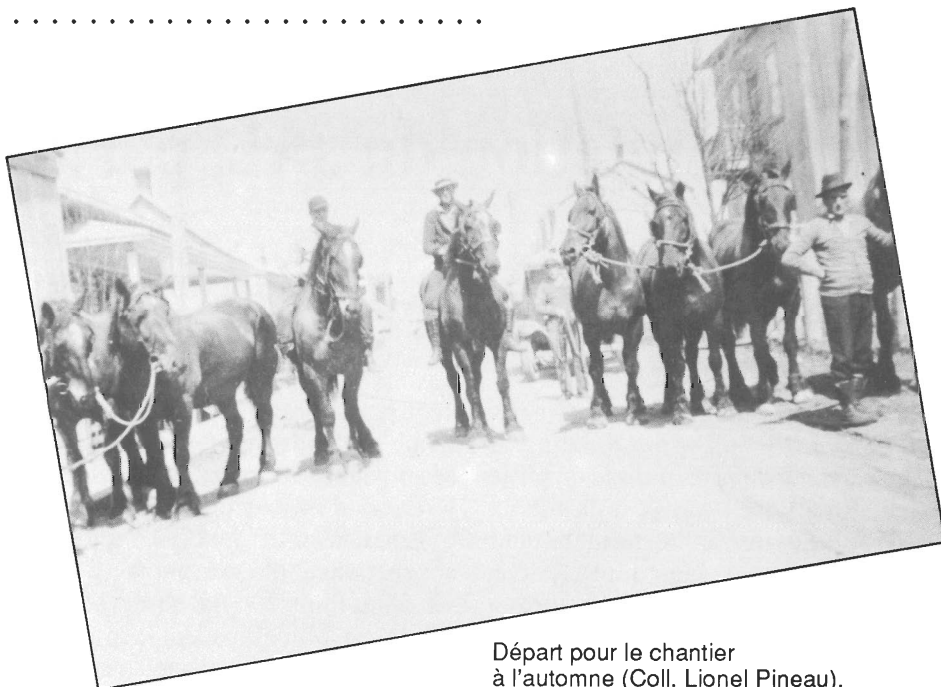
Ces derniers recrutent les bûcherons ou les sous-contracteurs dans une clientèle structurée par des relations de parenté, d'amitié et de connaissance. Les colons, qui se trouvent en dehors de cet univers - même s'ils proviennent parfois de paroisses pas trop lointaines - ne font pas partie de ces réseaux et, par conséquent, ne sont embauchés qu'en dernier lieu. Les «jobbers» ou «sous-jobbers» qui sont obligés d'acheter leur bois en raison des engagements de la compagnie, déduisent systématiquement du prix leur marge bénéficiaire et violent ainsi la convention qui lie la Fraser au Ministère. Lorsqu'il s'agit d'embauche, les réticences des «jobbers» sont encore plus grandes : ils ont leurs hommes, envers lesquels ils sont engagés, et n'acceptent les consignes de la compagnie qu'à reculons. Qui plus est, par inadvertance - certaines réserves des colons n'ont jamais été «plaquées» - parfois même, peut-être par mauvaise foi, ils récoltent le bois appartenant au défricheur.

La tension monte rapidement dans les colonies : les «étrangers» de Cabano ou de Rivière-Bleue sont per-

çus par les colons comme envahisseurs et on en veut aux jobbers de ne payer que 1,35 \$ la corde coupée dans la réserve du colon au lieu des 3 \$ solennellement convenus avec la compagnie Fraser. Certains contremaîtres coupent avec un zèle que les colons jugent excessif : un de ces derniers écrit au ministre *« je ne sais comment un colon pourra vivre avec plus un morceau de bois à vendre »*². L. P. Berger, missionnaire de Biencourt, forme dès l'automne 1932 un comité chargé d'assurer la défense des colons et de faire respecter les termes de l'entente avec la compagnie Fraser promulguée le 2 juin de la même année. Le comité expédie plusieurs revendications au ministre de la colonisation et le missionnaire qui en assure la présidence continue de faire des représentations auprès du ministère de la Colonisation. Il en fait parvenir des copies à l'avocat de la Fraser et à Lauréat Lavoie, chef du district au ministère des Terres et Forêts dans la région à qui les missionnaires réservent une place de choix sur la liste de leurs ennemis. Il se plaint que :

*les conditions passées entre le gouvernement et la Cie sont respectées moins que jamais. À date, nul colon n'a pu trouver de l'emploi auprès de la Cie et pour toute réponse on leur dit « que cette année on n'a pas d'affaires à être badré par les maudits colons ». La paroisse est inondée de bûcherons qui font un véritable massacre »*³.

À l'intention de Lauréat Lavoie il ajoute perfidement : *« Il n'y a pas un seul garde-forestier rendu sur les lieux... On dirait qu'une entente merveilleuse vient de haut pour dépouiller le colon d'une manière odieuse »*. Les escarmouches entre les colons et les travailleurs de la Fraser se multiplient et les colons s'organisent sous l'oeil inquiet de leur pasteur : *« Aujourd'hui on a manifesté, des chefs de file ont fait des réunions, pris des résolutions, tiré des conclusions. Donc... Demain 100 hommes se rendront au 1^{er} camp Ludger Saint-Pierre [...] feu au camp, gueules cassées en*



Départ pour le chantier à l'automne (Coll. Lionel Pineau).

*commençant par celle du gros Saint-Pierre »*⁴. Bernier tente de modérer ces élans belliqueux en rencontrant à maintes reprises tant les représentants de la compagnie que ceux du gouvernement pour obtenir d'autres concessions *« pour aider à nos colons, tout en ne créant pas d'embarras à une Cie qui a fait preuve de bonnes intentions à notre endroit »*⁵. Ne faut-il pas laisser aussi un peu de travail aux *« journaliers faméliques »* de Cabano?

Malgré tout cet effort de conciliation du missionnaire-colonisateur, les dénonciations adressées par des colons mécontents au ministère de la Colonisation se multiplient, au point que le sous-ministre est amené à intervenir plusieurs fois auprès des dirigeants de l'entreprise. Les camps des jobbers deviennent la cible de vandalisme et les colons sont aussi montrés du doigt : la Compagnie Fraser essaie d'acheter la paix sociale en proposant par l'intermédiaire de Jos Viel⁶ de prêter aux colons des chevaux pour leurs labours, tentative jugée ridicule par L. P. Berger. *« Le remède, il n'y en qu'un. Ça fait longtemps que je le chante. La gueule cassée [...] à celui qui sera pris »*⁷ préconise le pragmatique prêtre. À l'automne 1933, les déprédations anonymes se muent en mouvement collec-

tif : les colons de Biencourt montent aux chantiers des jobbers et affrontent les bûcherons à coups de poings. L. P. Berger n'hésite pas à se mettre à leur tête et, enflammé par le pathos du combat, il écrit à L. P. Bernier :

*... nous protesterons, nous tiendrons à la vie et à la mort jusqu'à que nous ayons justice [...] Aucune puissance de la terre ne nous fera démordre et nous vaincrons. Ce n'est pas une révolte, c'est la reconnaissance de nos droits et je resterai à la tête de l'armée jusqu'à que je tombe »*⁸.

Malgré des preuves d'une bonne volonté de surface, la Fraser est cependant peu encline à faire des pressions trop fortes sur ses jobbers afin de les convaincre de donner du travail aux colons. Elle souligne toujours les droits acquis des journaliers des vieilles paroisses, si bien que le conflit pourrait sans vraiment impliquer la compagnie : les gueules cassées sont toujours celles des colons ou celles des bûcherons. Les colons de Biencourt fondent une *Union catholique de colons* dont ils forment la première (et la dernière) section à laquelle ils assignent le but de combattre l'*Union ouvrière de Cabano*⁹ qui, affirme l'*U.C.C.*, *« prétend se réserver*

ver exclusivement le travail de flottage du bois sur les rivières Norton, Touladi, des Aigles...»¹⁰. Enfin, l'affrontement ne s'éteindra qu'avec l'expiration des droits de la Fraser en 1937.

Le caractère parfois violent de ces conflits ne résulte pas uniquement de la pauvreté et d'une sorte de lutte darwinnienne pour la survie que favorise la crise. Il s'agit aussi - et peut-être surtout - de l'effort d'une population déracinée de proclamer au moins symboliquement sa maîtrise d'un territoire et de définir, face à ses voisins et concurrents des autres paroisses, son identité. C'est sans doute pour cette raison que les colons se réfèrent aussi ostensiblement à leurs voisins - qui pour plusieurs sont aussi des parents - comme à des «étrangers» et que l'opposition à toute empiètement sur l'espace que les colons tentent d'investir prend un caractère aussi dramatique.

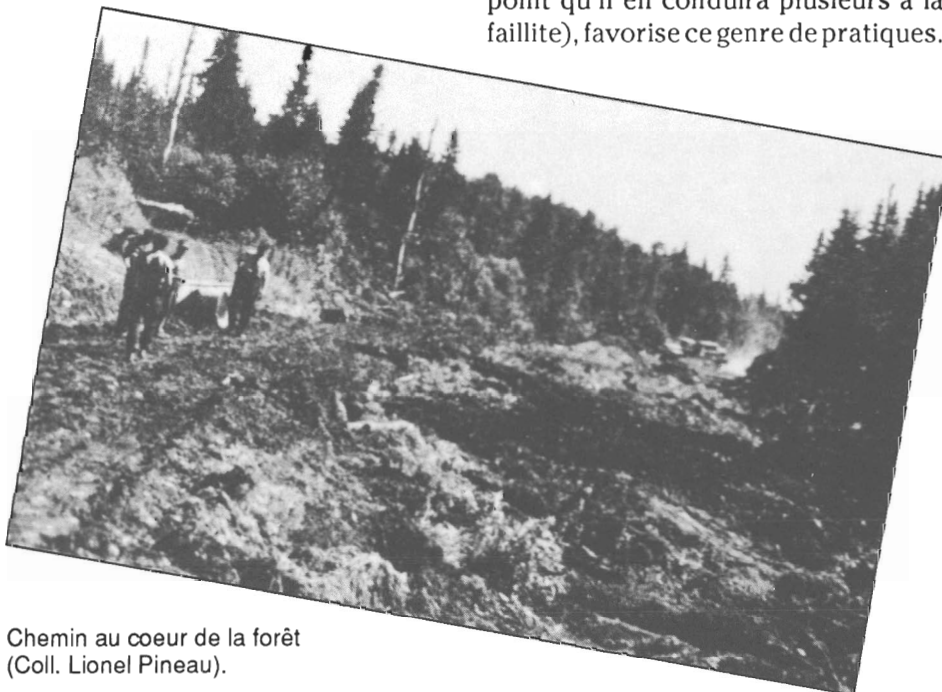
Dans le chassé-croisé entre le missionnaire-colonisateur, la compagnie Fraser et le ministère de la Colonisation, des relations personnelles jouent un rôle important. Si la compagnie ne fait finalement aucune concession majeure, sa collaboration de fa-

çade est rendue crédible par les liens d'amitié entre son avocat, Charles Power, et le surintendant du ministère de la Colonisation, J.-E. Garon. La compagnie a naturellement besoin de l'appui du gouvernement, surtout dans cette période difficile, mais C. Power pousse la complaisance jusqu'à suggérer à Garon nombre de stratagèmes légaux, voire des mesures législatives pour protéger les colons. Naturellement, le procureur ne trahit aucunement les intérêts de la compagnie qui l'emploie : il protège les colons contre les exactions d'un autre ennemi des concessionnaires forestiers, les marchands et des propriétaires des petites scieries. Ces derniers sont en effet, depuis le début du régime des concessions forestières, en arrière de bien de «mouvements de colonisation», qu'ils suivent toujours à la trace. Pour eux, la colonisation est la seule façon de briser le monopole des grandes compagnies sur la ressource, et accéder ainsi à la matière première de leurs activités. Plusieurs colons paient les dettes contractées auprès des marchands, ou font financer leur établissement en leur cédant la coupe ou carrément le lot. Le niveau d'endettement auprès des marchands, très élevé durant la crise (au point qu'il en conduira plusieurs à la faillite), favorise ce genre de pratiques.

Qui plus est, certains se réfugient dans les colonies précisément pour tenter de se soustraire aux pressions de leurs créanciers qui, à leur tour, pourchassent leurs débiteurs en faisant saisir le bois coupé dans les abattis. C'est pour assurer au colon un minimum vital que la loi stipule que les primes sont insaisissables. Charles Power, consulté par J.-E. Garon, suggère un stratagème ingénieux afin de protéger les autres revenus des colons du courroux de leurs créanciers. Le bois coupé dans la réserve, vendu aux compagnies, n'est-il pas légalement propriété du gouvernement? Ce dernier n'a donc qu'à s'opposer à la saisie, réquisitionner le montant de la vente en garantie du paiement des droits de coupe, quitte à le verser au colon par la suite sous forme de prime de défrichement.

Lutte pour la terre, lutte pour le bois

Si les compagnies forestières, malgré les avantages exorbitants qu'elles obtiennent en échange, agissent peu pour permettre la survie des colons déjà établis, elles vont toujours s'opposer avec acharnement à l'extension du domaine de la colonisation et cela même si elles ont déjà récolté tout le bois marchand. Nous avons déjà vu un exemple de cette résistance à l'occasion de la fondation de Lejeune. En cela elles bénéficient de la complicité des fonctionnaires du ministère des Terres et Forêts qui, sur le terrain, vont favoriser leurs intérêts, et qui ne sont pas non plus insensibles aux pressions venant des marchands et des propriétaires de petites scieries. Rappelons que les charges publiques sont alors largement distribuées à la faveur du «droit de patronage» et que leur obtention dépend donc de l'appui de certains segments de «l'élite» locale. Il en résulte une tension permanente, non seulement entre les missionnaires-colonisateurs et les officiers du ministère des Terres et Forêts, mais aussi entre ces derniers et le ministère de la Colonisation.

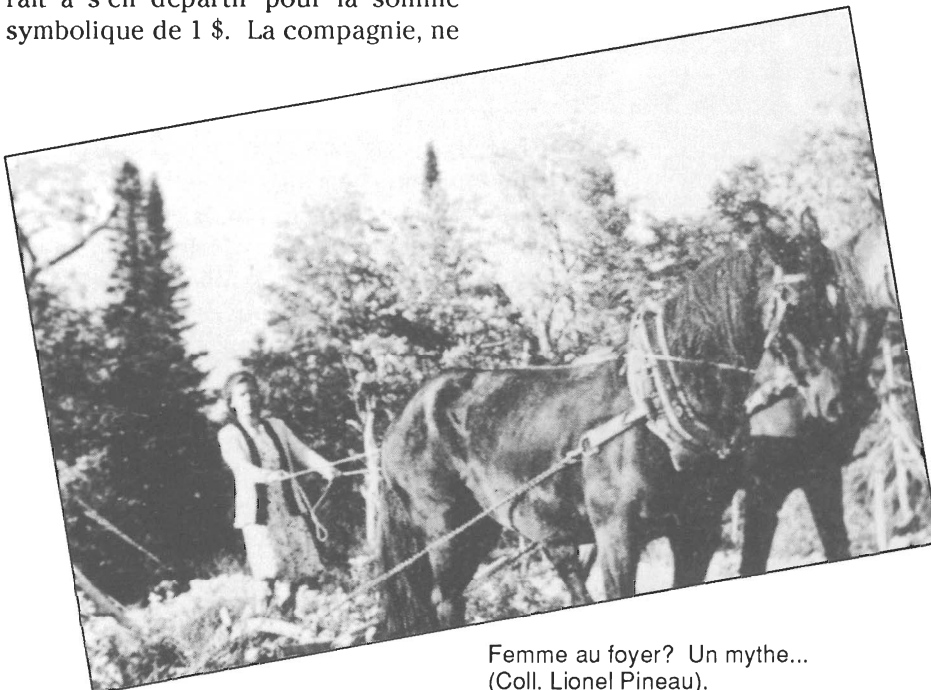


Chemin au cœur de la forêt
(Coll. Lionel Pineau).

Parmi les nouvelles colonies à l'est du lac Témiscouata, plusieurs se sentent rapidement à l'étroit dans le cadre foncier qui leur a été tracé lors de leur fondation : il importe pour l'abbé Bernier de les consolider, c'est-à-dire d'atteindre la taille critique qui permettrait, dans un futur plus ou moins lointain, de faire vivre un curé ainsi que d'entretenir l'organisation municipale et scolaire. Or le territoire est encerclé par les limites et les seigneuries, de la Fraser à l'ouest et au sud, de la Brown Corporation et des Pices au nord et à l'est. Dès 1932, L. P. Bernier demande que le gouvernement tente d'échanger quelques lots du rang VIII de la seigneurie du lac à la Fraser. G. Piché, surintendant des Terres et Forêts répond *«qu'il est inutile de parler d'échange du terrain, car comme vous le savez le Conseil Exécutif, par la bouche du Premier ministre, nous a déjà assez souvent montré son attitude à ce sujet»*¹¹. S'il n'est pas question d'échanger, il faut utiliser d'autres voies : en cette matière, c'est Freddy Massé, marchand de son état et maire de Rivière-Bleue, qui va susurrer à L. P. Bernier les meilleurs «coups» à faire¹². Il s'agit d'acquérir des lots déjà déboisés par la Brown qui, selon les informations du conseiller du missionnaire, consentirait à s'en départir pour la somme symbolique de 1 \$. La compagnie, ne

voulant pas heurter les officiers du ministère de la Colonisation de front, tergiverse¹³ mais, pour elle, il n'est pas question de faire entrer des colons sur ses possessions. À la suite de laborieux pourparlers, J. E. Garon écrit sèchement à Bernier : *«j'ai l'honneur de vous informer que cette Compagnie ne consent pas la vente même 1 \$ l'acre»*¹⁴. Pour Lac-des-Aigles et pour Saint-Guy, qui vivent sur un territoire étriqué, le missionnaire-colonisateur demande des lots affermés à la Fraser (rangs I, II et III du canton Bédard), où les coupes sont presque finies, et pour les obtenir il est prêt à toute concession (la compagnie pourrait continuer de prélever tout le bois marchand sur ces lots jusqu'à l'expiration de ses droits en 1937). Le président de la compagnie le réfère promptement à son gérant de Cabano, Wm Matheson lequel donnera, dit-il, à la requête *«his prompt and sympathetic consideration»*. Ce dernier se montre, dans les circonstances, fort démocrate et procède à la consultation de ses jobbers : ils ont, selon lui, construit sur les lots en question des camps neufs et demandent au gérant : *«do not approve of consenting to any colonisation in Bedard Township»*¹⁵. Le cœur du gérant serait-il assez dur pour résister à l'appel de ses contremaîtres?

Comme la Fraser, la Brown Corporation est accusée de piller les lots des colons. À la suite des plaintes formulées par les colons et reprises par L. P. Bernier, un enquêteur des Terres et Forêts, Jos Dumond, est dépêché sur les lieux : selon A. April, missionnaire de Sainte-Rita, il se montre *«coulant comme une pelure de concombre»* et conclut que les infractions *«n'étaient pas aussi nombreuses qu'on le disait [...]»*. April commente : *«Ne critiquez pas, vous allez passer pour un bleu et on vous coupera les vivres. Oui! Il en faut du courage pour être esclave»*¹⁶. L'attitude des compagnies devient d'autant plus intransigeante qu'elles sont agacées par l'envahissement de leur territoire par tout un mouvement parallèle, échappant au contrôle des missionnaires, financé par des marchands et petits scieurs, et qui bénéficie de la protection d'*«occultes influences»* administratives et politiques. Bernier, qui a déjà de la difficulté à assurer le contrôle des colons sous son autorité, tente dès le début de sa mission de freiner cette vague, mais sans grand succès. Cette impuissance se traduira par la difficulté de créer des réserves cantonales sur des limites bien boisées, que les compagnies ne veulent céder à aucun prix et que les «coupeux», sous la houlette des marchands, convoitent.



Femme au foyer? Un mythe...
(Coll. Lionel Pineau).

*Si on attend le renversement pour créer la réserve, les gens intéressés à l'acquisition d'un lot boisé (et ils sont légion par les temps qui courent) tireront de toutes les ficelles possibles et je suis sûr qu'ils les auront [...] Alors, le bois de ces lots, au lieu de servir à 25, 30 constructions en bois sec servira à contenter deux ou trois marchands de bois»*¹⁷.

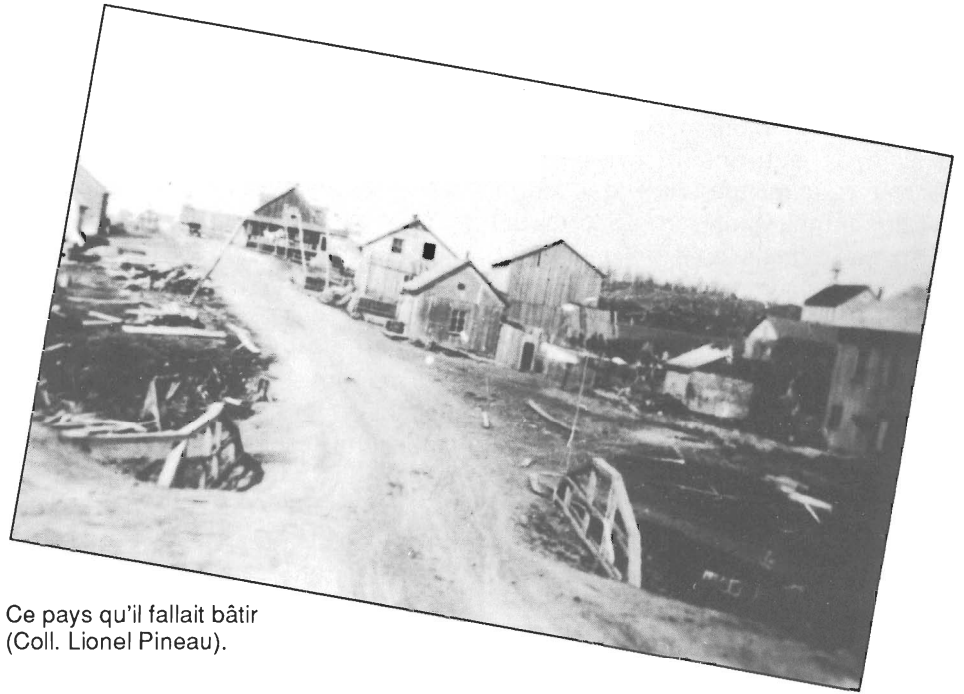
La formation de la réserve du canton Raudet, qui devait desservir les colonies Sainte-Rita et Saint-Médard, est constamment remise aux calendes grecques. Lorsque les fonctionnaires du ministère des Terres et Forêts consentiront finalement à en tracer les

limites, elle sera «plaquée» dans un territoire complètement déboisé. «*Le beau Lauréat [chef du district au département des Terres et Forêts] nous a joué un coup de cochon [...] il fallait avant tout de ménager les intérêts de la Cie Brown*»¹⁸. Les missionnaires sont convaincus que les fonctionnaires des Terres et Forêts sont de mèche non seulement avec les compagnies, mais qu'ils favorisent le pillage des lots au bénéfice des marchands et des petites scieries. Bernier s'ouvre le coeur à J. E. Garon :

*Le département des Terres nous roule et entrave toutes les fois qu'il y a un petit moyen. J'en ai plusieurs preuves, je pourrais en avoir une infinité d'autres et je sais qu'on fait tout son possible pour nous créer des ennuis... Vous connaissez cette triste situation mieux que moi et je vous plains bien, allez! On nous cause des embarras à la moindre alerte. Que penser du beau coup fourré dans l'ombre quand on a passé, malgré nos demandes, pour cinq ans, les rangs I et II de Bédard, qui devait entrer dans les cadres de la trop petite paroisse de Lac-des-Aigles? On nous entrave quand il s'agit d'obtenir quelques lots du rang IX Viger et placer quelques colons nouveaux en ces endroits... de pêche. On le fait dans la création des réserves cantonales pour ménager les intérêts de certaines compagnies [...] On le fait de plus pour ces trop fameuses réserves en faveur de la Prévention, au seul avantage de quelques villégiateurs et... bons touristes*¹⁹.

École ou chapelle?

L'un des paradoxes du mouvement de la colonisation des années trente est l'ignorance profonde de ses réalités, non seulement de la population urbaine en général mais aussi de la plupart des services gouvernementaux. La construction des premières écoles en est un bon exemple : à Auclair, le département de l'Instruction publique



Ce pays qu'il fallait bâtir
(Coll. Lionel Pineau).

consent à financer la construction des écoles de rang mais, comme le spécifie Lionel Bergeron²⁰, secrétaire de ce service, leur entretien et les salaires des institutrices devront être assurés par les «contribuables» d'Auclair. Ces derniers parviennent alors de peine et de misère à ne pas mourir de faim, vivant de quelques primes et secours directs. Bernier aura quelque difficulté à convaincre les fonctionnaires du département à quel point il serait illusoire de penser que les colons puissent être en mesure de financer un quelconque équipement public. Il se plaint à Mgr Courchesne : «*L'Honorable M. Surintendant ne connaît peut-être pas dans quelle condition sont nos colons... Les colons, loin d'être contribuables, ne peuvent encore se subvenir à eux-mêmes et nous sommes obligés de les soutenir à grands efforts d'imagination pour les empêcher de mourir de faim*»²¹. Après inspection, le département finit par acquiescer : en 1933, trois écoles seront construites s'ajoutant à celle qui a été bâtie par les soins du missionnaire et le gouvernement se charge des frais de leur entretien et des salaires des institutrices. En 1935, il y a huit institutrices dans les sept écoles de la mission mais la «*population est encore trop pauvre pour pouvoir payer les salaires*»²²; les autres missions bénéficient d'un traitement parallèle. Les salaires

des institutrices sont cependant coupés de moitié en comparaison de ce qu'elles recevaient au début des années trente (ne s'agit-il que de jeunes filles de passage en attendant de trouver un mari?), si bien que les parents sont quand même forcés de les soutenir, en apportant tant une corde de bois, tant une livre de beurre. À certains endroits les conditions sont pénibles au point que l'on ne trouve pas de femmes assez robustes pour les endurer et force est de recourir aux hommes : c'est le cas d'une école à Saint-Médard. Mais l'astucieux missionnaire engagera (à 150 \$ par année - salaire d'une institutrice) un lointain cousin du Premier ministre dans l'espoir que le gouvernement assume un supplément. Est-il pensable de donner un salaire aussi dérisoire à un père de famille²³?

Si le problème des écoles est tant bien que mal résolu après 1932, celui des édifices religieux demeure pendant longtemps. Dans le passé, le ministère de la Colonisation aurait déjà subventionné la construction des chapelles aux deux tiers, mais cette pratique est rapidement jugée illégale. Certains missionnaires utiliseront les travaux du secours direct pour bâtir le presbytère et se défendront candidement devant les récriminations des

fonctionnaires en soulignant que les instructions reçues prévoyaient de faire travailler les colons nécessiteux sans spécifier la nature de l'ouvrage. J. E. Garon recommande à titre confidentiel à Bernier qu'il s'adresse au Secrétariat provincial (mais qu'il ne mentionne surtout pas son nom!) mais la démarche échoue. Le surintendant de l'instruction publique, C. F. Delage, laisse toutefois entendre que le département pourrait financer les «écoles-chapelles» : le missionnaire-colonisateur mobilise aussi le député et, par l'intermédiaire du secrétaire de l'Instruction publique, Lionel Bergeron, il obtient gain de cause²⁴ : deux écoles-chapelles seront financées, l'une à Lac-des-Aigles, l'autre à Lejeune, pourvu que le coût n'en dépasse pas 1 200 \$. Les «écoles-chapelles» sont donc construites, mais quelques mois plus tard le surintendant fulmine : il aurait versé les octrois sans vérification préalable et, lors d'une inspection à la suite de la réception de quelques comptes étranges, il se rend compte à son grand étonnement qu'à la place de l'école se trouvent deux bâtiments : «l'un [...] doit être utilisé comme chapelle et l'autre comme sacristie mais ni l'un ni l'autre ne devra servir à la tenue d'une école²⁵». Bernier, un peu mal à l'aise, l'assure que tout rentrera dans l'ordre et qu'il y aura une école. Sans se laisser démonter, il demande le salaire pour embaucher une institutrice. Pourquoi l'école n'a pas fonctionné jusqu'à présent? Euh... c'est parce qu'il n'y avait pas assez d'enfants! Le prêtre responsable de la bévue, le missionnaire A. Saint-Laurent de Lejeune, est aussi grondé : il aurait utilisé l'argent du gouvernement destiné à l'achat du matériel scolaire pour garnir la chapelle d'objets du culte, jugés plus indispensables, ce qui a donné la puce à l'oreille au département. Désormais il faut séparer les comptes²⁶!

Pourquoi laisse-t-on mourir les mères de famille?

Les colons établis durant les premières années de la décennie trente sont pour la plupart des «nécessiteux»

dont les soins médicaux sont pris en charge par l'Assistance publique. Or le plus proche hôpital de l'Assistance se trouve, pour le Témiscouata, à Rivière-du-Loup. Mais comment s'y rendre de Biencourt ou Auclair lorsque les chemins sont inexistantes ou impraticables, surtout en hiver? Il y avait bien une clinique privée plus proche, celle du Dr. Dubé à Notre-Dame-du-Lac, où les colons pouvaient, au début, se faire soigner et voir leurs frais remboursés par le ministère. Mais en été 1932, à la fin de l'Établissement, l'esprit d'austérité reprend le dessus, et on refusera désormais de payer ce genre de frais, enjoignant aux colons de se rendre à l'hôpital de l'Assistance publique. J.-E. Beaulieu d'Auclair écrit à Bernier :

Tu sais comme moi que nos colons, abandonnés par le ministère de la Colonisation, sont dans la plus grande pauvreté. Le peu qu'on leur accorde en réquisitions suffit de ne pas les laisser mourir de faim. Comment pourraient-ils assumer les frais d'hospitalisation? [...] Nous allons laisser mourir nos mères de famille, comme des esclaves de jadis, tandis que nos grands hommes d'État continueront à pérorer sur les grandeurs de nos familles canadiennes, sur le courage et l'énergie de nos femmes canadiennes qu'on abandonne ainsi lâchement²⁷.

Il y aurait bien entendu une autre solution, du moins partielle, aux problèmes de soins médicaux dont les plus courants sont alors l'assistance pendant la grossesse : ouvrir des dispensaires dans les colonies avec des garde-malades et des visites périodiques des médecins. Mais ceux-ci seront très difficiles à obtenir. À Biencourt, les colons ont construit un tel dispensaire déjà en 1932 avec l'argent du secours direct et une subvention de 500 \$ provenant du ministère de la Colonisation et on leur promet l'arrivée d'une infirmière, Mlle Thibeault, pour le printemps prochain. Ceux d'Auclair voudraient les imiter, mais un obstacle inattendu apparaît : une opposition fa-

rouche du Collège des médecins et chirurgiens à toute présence des garde-malades dans les colonies «*car ils ne toléreraient pas qu'elle pratique la médecine alors que les médecins de la région peuvent s'y rendre facilement*»²⁸. De toute façon, l'assistance publique n'a pas d'argent pour défrayer le salaire d'une garde-malade. À partir de ce moment commence une longue saga d'atermoiements : les garde-malades de la région sont avisées par le Collège des médecins que si elles acceptent un emploi dans les colonies, elles ne trouveront plus d'autre emploi ailleurs. Cela suffit à suspendre l'embauche pour une longue période, jusqu'à ce que le Service provincial d'hygiène décide de les recruter à l'extérieur. Mais alors ce sont les politiciens locaux qui poussent de hauts cris de protestations²⁹; L. P. Bernier doit mettre tout son poids dans la balance pour convaincre le député du comté, Wilfrid Morrel, à se ranger à l'avis du Dr Lessard, chef du Service provincial d'hygiène.

À Auclair, la venue d'une garde-malade devient un enjeu d'une grande importance : les gens se mobilisent et la colère gronde. Il faudra que J. E. Beaulieu, lui-même choqué par le peu d'empressement du gouvernement à régler ce problème, joue de son ascendant pour calmer les esprits. Le surintendant commente son intervention avec quelques touches cyniques :

J'ai reçu avec plaisir votre lettre me disant que la paix règne maintenant dans le canton Auclair. J'en suis fort aise, sans compter que nous serons peut-être dispensés par le fait de prendre les moyens auxquels nous avons songé en faisant construire un camp à cette garde ce qui aurait entraîné des dépenses assez considérables [...] Je n'ai pas voulu vous en parler au téléphone l'autre jour alors que la chose était pratiquement décidée que nous ferions construire au mois de juillet, un camp pour la garde-malade d'Auclair [...] Ce calme va nous permettre d'attendre en toute quiétude³⁰.

La confiance de J. E. Garon a toutefois été exagérée : J. E. Beaulieu aura lui-même perdu patience (et du même coup la considération des fonctionnaires) et le camp sera finalement construit à la date prévue : au mois de juillet 1934, la garde-malade, Mlle Blais pourra y emménager.

Ce n'est qu'en 1935 qu'une politique plus globale sera arrêtée³¹. Le Service provincial d'hygiène reconnaît l'importance de la présence des garde-malades dans les colonies. Il va désormais financer la construction des dispensaires, les salaires des garde-malades et leurs moyens de transport ainsi que les visites indispensables des médecins. On imposera quand même aux colons un ticket modérateur - qu'on rendra assez modeste après discussion - «*afin de convaincre le colon qu'il est obligé de payer pour ces frais médicaux et d'éviter les abus [...] à savoir de déplacer la garde-malade à propos de tout et rien, lorsque l'on est sous l'impression que ces services sont gratuits*»³². À mesure que ces germes de l'État-Providence sont implantés dans les colonies, on se défend donc vaillamment de toute forme d'intention sociale-démocrate : Oscar Desgagné, chef de service d'établissement assure le missionnaire-colonisateur que «*ce que nous voulons éviter nous [...] c'est la médecine d'État. Nous voulons que le colon fasse des efforts dans tous les domaines de façon qu'il s'habitue à ne pas se fier sur le département pour tout ce qui le regarde personnellement*»³³.

Notes

1. AUQAR (B), 2.12, lettre de A. April à L. P. Bernier, 24 novembre 1932.
2. Lettre de Antonio Dubé à H. Laferté du 4 décembre 1933, AUQAR, Fonds Bernier.
3. Lettre de L. P. Berger à J. E. Garon du 13 novembre 1933, AUQAR, Fonds Bernier.
4. Lettre de L. P. Berger à L. P. Bernier du

- 12 novembre 1933. AUQAR, Fonds Bernier.
5. Lettre de L. P. Bernier à L. P. Berger du 14 décembre 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 1.32.
6. Fondateur de Squatec, Jos Viel est devenu en quelque sorte «colon de service» chargé de donner de la crédibilité à bien des opérations. Il sera par exemple nommé à la *Commission de classification* qui, au début des années trente, devait évaluer, entre autres, le potentiel agricole de la Seigneurie Thomas et des territoires adjacents.
7. Lettre de L. P. Berger à L. P. Bernier du 8 mai 1933, AUQAR, Fonds Bernier, 1.32.
8. Lettre de L. P. Berger à L. P. Bernier du 4 décembre 1933, Archives de l'UQAR (AUQAR), Fonds Bernier.
9. Organisme dont nous n'avons retracé aucune autre preuve de l'existence que celle des diatribes de l'U.C.C.
10. *Manifeste de l'U.C.C. section de Biencourt à la Cie Fraser limited* en date du 23 avril 1935, AUQAR, Fonds Bernier, 1.32.
11. Lettre de G. Piché à J. E. Garon du 7 juillet 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 2.10.
12. Lettre de F. Massé à L. P. Bernier du 3 décembre 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 2.23.
13. Ainsi E. W. Morissette de la Brown Corporation écrira à L. Casgrain (19 mai 1933) que la demande des gens de Sainte-Françoise pourrait être considérée.
14. Lettre de J. E. Garon et de L. P. Bernier du 21 juillet 1933, AUQAR, Fonds Bernier, 2.23.
15. Lettres du 19, 22, 27 juillet 1935 échangées entre L. P. Bernier, M. Maclane et William Matheson, AUQAR, Fonds Bernier.
16. Lettre d'Alexis April à L. P. Bernier du 2 mars 1934, AUQAR, Fonds Bernier, 2.12.
17. Lettre de A. April à L. P. Bernier du 11 avril 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 2.12.
18. Lettre de A. April à L. P. Bernier du 3 janvier 1934, AUQAR, Fonds Bernier, 2.12.
19. Lettre de L. P. Bernier à J. E. Garon du 8 janvier 1934, AUQAR, Fonds Bernier, 2.12.
20. Lettre de L. Bergeron à J. E. Beaulieu du 21 juin 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 1.71.
21. Lettre de L. P. Bernier à Mgr Courchesne, juin 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 1.71.
22. Lettre de L. P. Bernier à Lionel Bergeron du 2 août 1935, AUQAR, Fonds Bernier, 1.71.
23. Lettre de A. April à L. P. Bernier du 26 février 1936, AUQAR, Fonds Bernier, 1.21.
24. Lettres de W. Morrel, Cyrille F. Delage et Lionel Bergeron à L. P. Bernier, avril-mai 1993, AUQAR, Fonds Bernier.
25. Lettre de C. F. Delage à L. P. Bernier du 22 mars 1934, AUQAR, Fonds Bernier.
26. Lettre de L. P. Bernier à A. Saint-Laurent du 22 mars 1933, AUQAR, Fonds Bernier.
27. Lettre de J. E. Beaulieu à L. P. Bernier du 4 octobre 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 1.41.
28. Lettre de Émile Nadeau du Service provincial d'hygiène à J. E. Garon du 2 septembre 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 1.41.
29. Lettre de J. E. Garon à L. P. Bernier du 10 janvier 1933, AUQAR, Fonds Bernier.
30. Lettre de J. E. Garon à L. P. Bernier du 5 avril 1934, AUQAR, Fonds Bernier, 1.41.
31. **Compte rendu de la réunion des chefs de services et de districts du ministère de la Colonisation** tenue le 20 et le 21 décembre 1935 à Québec.
32. Intervention du Dr Lessard, *Ibid.*
33. Lettre du 21 février 1936, AUQAR, Fonds Bernier, 1.41.

Pointe-au-Père : du village à la ville

JEAN LARRIVÉE
AGENT DE RECHERCHE AU GRIDEQ

Si vous avez l'occasion de circuler dans les rues de Pointe-au-Père, vous serez sans doute étonnés par le nombre de maisons récentes affichant parfois l'aisance financière de leurs propriétaires. Et que dire des infrastructures municipales! Un édifice polyvalent qui loge en autres une bibliothèque, une aire de loisirs en voie de parachèvement où l'on retrouve des terrains de soccer et de baseball. Les élus municipaux ont prévu l'établissement d'un parc industriel dans lequel une importante imprimerie s'installera. Ça et là, des commerces de détail ou de services qui ont surgi tels Ameublement Tanguay, C.F.E.R.- Télévision, un cabinet de dentiste, trois concessionnaires d'automobiles. Un des plus vastes terrains de golf de la région devrait être installé dans la partie sud-est de la municipalité. Sans oublier les ruineurs : un club Price? Une usine? D'ici quelques années, Pointe-au-Père sera de moins en moins une banlieue-dortoir de Rimouski, mais une véritable ville où les citoyens pourront retrouver des services pouvant répondre à une foule de leurs besoins.

Quel contraste par rapport au petit village du début du siècle! Quelques centaines de personnes, des maisons éparses, des champs, la mer... Pendant plusieurs décennies, la vie sociale et économique de Pointe-au-Père a été articulée autour de l'agriculture et des activités maritimes. Les saisons et les marées rythmaient le quotidien des villageois.

En 1917, une soixantaine de propriétaires se partageaient le sol de cette municipalité.



Un pèlerinage arrivant au sanctuaire de Pointe-au-Père
(Source : *Souvenir du pèlerinage de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père*, 1932, non paginé).

Plusieurs étaient des agriculteurs qui accaparaient la majeure partie du territoire; en effet, 82% de la superficie et 62% de la valeur totale des propriétés leur appartenait¹. Les agriculteurs ne se contentaient pas de cette emprise foncière: ils occupaient aussi les fonctions politiques au sein du conseil municipal².

Le paysage était typiquement rural. Chevaux, bovins, moutons, porcs mangeaient dans les pâturages; avoine, orge et foin oscillaient selon l'intensité des vents. Quelques agriculteurs plus entreprenants réussissaient à écouler une partie de leurs productions sur les marchés régionaux, parfois même de Québec ou de Montréal via le chemin de fer. Selon les statistiques du recen-

Les propriétaires du sol à Pointe-au-Père, 1917-1970

| | 1917 | 1943 | 1970 |
|------------------------------|------|------|------|
| Agriculteurs | 25 | 31 | 4 |
| Professions maritimes | 6 | 18 | 12 |
| Journaliers-ouvriers | 9 | 4 | 23 |
| Autres | 17 | 23 | 274 |
| Professions inconnues | 5 | 8 | 107 |
| Total | 62 | 84 | 420 |

Source : Municipalité de Pointe-au-Père, *Rôles d'évaluation 1917, 1943 et 1970*.

sement du Canada de 1921, 27% de la production laitière a été vendue, 36% des ovins et 12% des bovins. Un cultivateur vendait en moyenne 305 livres de beurre³.

Globalement, la plupart des fermiers avaient des revenus plutôt faibles et vivaient en autarcie. Après avoir atteint un sommet durant la Deuxième Guerre mondiale, les activités agricoles déclinèrent à Pointe-au-Père comme dans les autres municipalités de la région. En 1970, le rôle d'évaluation de Pointe-au-Père indiquait seulement 4 agriculteurs parmi les 420 propriétaires. Les terres agricoles ont été vendues et morcelées. Cette année-là, 80% des propriétaires possédaient une superficie inférieure à 2 arpents comparativement à 33% en 1917⁴.

Parallèlement à l'exploitation agricole, les activités maritimes ont constitué pendant plusieurs décennies un apport économique assez important⁵. Déjà au siècle dernier, des pilotes offraient leurs services pour diriger les grands navires de Pointe-au-Père à Québec, zone de l'estuaire du Saint-Laurent où la connaissance des courants, marées et récifs est essentielle. Il fallut attendre l'année 1905 avant que



Rue de l'Empress en juin 1994
(Photo : Jean Larrivée).

Pointe-au-Père soit reconnu comme station officielle de pilotage par le gouvernement fédéral qui avait fermé celle située auparavant au Bic. Les autorités avaient justifié ce transfert «en raison des encombrements que provoquait l'île du Bic (...) Pointe-au-Père parut préférable parce que les bâtiments y disposaient de plus d'espace pour embarquer et débarquer les pilotes»⁶. En 1909, il faut mentionner l'installation de la station Marconi où des opérateurs qualifiés tels les Craig, Moore, Chevron, McCuligut assurèrent les transmissions télégraphiques sans fil. La présence des pilotes et des opérateurs eut un effet bénéfique sur l'économie villageoise :

Le ministère s'engagea aussi à payer sur les deniers publics, les vivres et le couvert des pilotes en attente à Pointe-au-Père (...) Les nouveaux bateaux pilotes ne comportaient pas de logement et les pilotes devaient se loger et se nourrir à terre à Pointe-au-Père à un prix beaucoup plus élevé⁷.

Les pilotes recevaient une rémunération bien supérieure aux revenus des agriculteurs. Dans les années cinquante, le salaire moyen d'un pilote pouvait dépasser 10 000 \$ alors qu'un exploitant agricole gagnait aux environs de 1 000 \$⁸.

Coup de théâtre en 1960! La station de pilotage fut transférée aux Escoumins sur la Côte-Nord malgré les protestations de quelques pilotes. Le ministère des Transports invoqua que, depuis 1934, les navires empruntaient le chenal nord au lieu du sud pour se rendre à Québec et que le port des Escoumins étaient moins soumis à l'influence de la brume et des glaces ce qui permettait un accès à l'année longue, contrairement à la station de Pointe-au-Père qu'on fermait de décembre à avril. Le transfert de la station de pilotage entraîna une autre conséquence: on ferma la station de télégraphie Marconi.



Une rue du village jadis
(Source : Souvenir du pèlerinage... op. cit.).

Les traversiers entre Pointe-au-Père et la rive nord

| | 1965 | 1969 |
|--------------------|-------|-------|
| Passagers | 93441 | 46642 |
| Automobiles | 22026 | 14192 |
| Camions | 5900 | 2003 |

Source : URBEC inc., **Plan de développement intermunicipal et d'aménagement urbain, les infrastructures**, cahier 7, 1971, p. 92.

La perte de la station de pilotage fut compensée en partie par l'implantation d'un service de traversier entre les rives sud et nord au cours des années soixante. Le développement intensif de la Côte-Nord avait entraîné de besoins accrus pour le transport des passagers et des marchandises. Entre 1961 et 1970, deux traversiers, le Père Nouvel et le Manic, offrirent à tour de rôle le service de transport entre les deux rives. Le tableau suivant donne un aperçu de l'achalandage.

En 1970, la Compagnie Nord-Sud suspendit le service assuré par le Manic entre Pointe-au-Père et Forestville à cause de la non rentabilité due en bonne partie à la concurrence des autres traversiers qui opéraient à partir de Matane et de Rivière-du-Loup. Aujourd'hui, les activités maritimes à Pointe-au-Père se limitent au laboratoire de l'I.N.R.S.-Océanologie et à Parcs

Canada, propriétaire du phare et du site environnant. Le quai est à l'abandon, en voie d'effondrement...

Depuis le début du siècle, Pointe-au-Père a connu de profondes mutations économiques et sociales⁹. Un simple rappel de l'évolution démographique est éloquent : 343 personnes habitaient la municipalité en 1921, 451 en 1951, 1013 en 1971 et 4001 en 1991¹⁰. Cette forte hausse contraste avec le déclin de la population de plusieurs villages du Bas-Saint-Laurent. En 1994, la valeur des 1734 propriétés recensées dans la municipalité dépasse les 106 millions de dollars¹¹! Les caractéristiques rurales, tant au plan des activités que des paysages, ont cédé la place à un ensemble en voie d'urbanisation. Les agriculteurs ont disparu et les métiers reliés à la mer ont perdu de leur importance. Dans un premier temps, la proximité de la ville



Le phare et l'un des bateaux-pilotes
(Source : **Souvenir du pèlerinage...** op. cit.).

de Rimouski a favorisé un développement de type banlieusard mais, à la lueur des constats actuels, Pointe-au-Père deviendra une véritable ville en mesure d'offrir des services et des emplois diversifiés à ses citoyens ainsi que des infrastructures municipales complètes. Pourra-t-on alors encore parler de fusion avec Rimouski en prétextant la dépendance de Pointe-au-Père?

Notes

1. Municipalité de Pointe-au-Père, **Rôle d'évaluation de 1917**.
2. Municipalité de Pointe-au-Père, **Délibérations du Conseil municipal de Pointe-au-Père, 1905-1920**.
3. Statistique Canada, **Recensement de 1921, agriculture**.
4. Municipalité de Pointe-au-Père, **Rôle d'évaluation de 1970**.
5. Voir à ce sujet Jean-Charles Fortin, «*La grande navigation et les installations de Pointe-au-Père*», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol.VIII, no 3 (octobre-décembre 1982) : 53-92.
6. **Rapport de la Commission royale d'enquête sur le pilotage, étude sur le pilotage au Canada, fleuve et golfe Saint-Laurent**, Ottawa, Information Canada, 1970, p. 127.
7. **Ibid.**, p. 53.
8. **Ibid.**, p. 520.
9. Corporation des fêtes du centenaire de Pointe-au-Père, **Une lumière sur la côte, Pointe-au-Père 1882-1982**, Pointe-au-Père, 1982, 461 p.
Jacques Lemay, **Étude des structures rurales et des mutations socio-économiques à Pointe-au-Père (1910-1970), problèmes et premières interprétations**, Rimouski, UQAR, octobre 1974, 23 p.
10. Antonio Lechasseur et Jacques Lemay, **Municipalités et paroisses du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, populations et limites territoriales 1851-1981**, Québec, I.Q.R.C., 1987, 51 p.
Statistique Canada, **Divisions de recensement et subdivisions de recensement, chiffres de population et de logements**, recensement du Canada 1991, Ottawa, Approvisionnements et services, 1992, p. 56.
11. Ville de Pointe-au-Père, **Rôle d'évaluation de la ville de Pointe-au-Père 1994**.

.....

Louis-Olivier Gamache

Le sorcier de l'île d'Anticosti, du mythe à la réalité

MARIO MIMEAULT
HISTORIEN

Considéré dès son vivant comme le sorcier de l'île d'Anticosti, Louis-Olivier Gamache est passé à la postérité sous le couvert de la légende. Le récit de vie cet ex-Pistolois et Rimouskois agrémentait encore, au milieu du siècle, les soirées de nombreux foyers bas-laurentiens et même québécois. Enrichie d'une génération à l'autre, la tradition orale a tellement grandi les traits de cet individu et certains épisodes de sa vie que la figuration du personnage a versé dans l'in vraisemblable¹.

L'image populaire qui s'est attachée à Louis-Olivier Gamache nous présente en effet pour réel ce qui est imaginaire, mais derrière la légende il y a un homme, un époux, un père de famille qui n'est pas tout à fait étranger à la renommée qui lui est échue. Ce sont toutes ces facettes de sa vie que nous aborderons dans cet article, non pas nécessairement pour rétablir des faits ou une réputation galvaudée, mais plutôt, en allant plus loin que la redite, pour redonner au personnage sa dimension humaine et par là, peut-être, mieux comprendre à travers le périple de sa vie comment nos ancêtres vivaient.

Trois sources différentes ont servi à la poursuite de ces deux objectifs. Les archives notariales ont permis de préciser les temps forts du vécu de Gamache et de reconstituer les étapes professionnelles par lesquelles il est

passé. Grâce à cette documentation, on sait maintenant que le Sorcier d'Anticosti fut à un moment ou l'autre de sa vie marin, pêcheur, traiteur, mar-



Dessin de Justin Samuel.

chand et navigateur. Les actes d'état civil, qui nous ont été aussi très utiles, témoignent pour leur part des grands événements qui ont touché la famille de Louis-Olivier Gamache tandis que des monographies locales et régionales offraient le cadre historique dans lequel le héros de notre article avait vécu.

LA LÉGENDE DU SORCIER DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

«Il n'est pas un pilote du Saint-Laurent, pas un matelot canadien, qui ne connaisse Gamache de réputation», disait de lui l'abbé Jean-Baptiste Ferland au siècle précédent. Dans les récits populaires, ajoutait-il, *«il est représenté comme le beau idéal d'un forban, moitié ogre et moitié loup-garou, qui jouit de l'amitié et de la protection spéciale d'un démon familier»*².

Les anecdotes au sujet de cet homme, qui passerait aujourd'hui pour un original sans plus, se font déjà légion quand l'historien le rencontre au coeur de son royaume en 1852. On a vu un jour son bateau à voile avancer sur l'eau par temps plat. D'autres racontent que Louis-Olivier Gamache a échappé à la poursuite de gens qui lui étaient hostiles en se transformant en feu follet. De mauvaises langues ajoutent même *«qu'il a massacré des équipages entiers et s'est emparé de riches cargaisons»*³.

À Rimouski, une hôtelière raconta que Gamache avait passé une soirée seul avec le diable dans une chambre de son hôtel. N'y avait-il pas pour elle meilleur moyen d'attirer la clientèle! Elle lui avait servi un repas pour deux, rapporta-t-elle à ses clients, et elle avait entendu des bruits de voix

à travers les murs bien qu'elle n'ait vu personne d'autre que lui entrer ou sortir de la pièce. Comme l'aimable amphitryon eut vite fait de répandre le bruit dans le village, l'auberge se remplit bientôt de curieux et Gamache, en remettant, organisait dès le lendemain soir une seconde séance de spiritisme qu'il raconta à Ferland en démontant le subterfuge par lequel il avait mystifié les visiteurs attroupés à sa porte et provoqué leur fuite⁴.

C'est que *«quelquefois, avait-il confié à l'homme de lettres qui le visitait, il m'est arrivé de faire une bonne peur à ceux qui paraissaient me craindre»*. Et, là, Louis-Olivier Gamache de lui rapporter comment il avait effrayé un jeune pilote qui avait trouvé refuge chez lui par jour de mauvais temps. Emporté par les élans de sa plume, Ferland enrichit si bien son récit qu'il tomba dans le fabuleux et contribua à renforcer l'imaginaire collectif⁵.

LES ORIGINES DE LA LÉGENDE

L'abbé Ferland fut le premier à rapporter le halo dont Louis-Olivier Gamache s'entourait, mais, selon l'auteur, si le personnage a joui de son vivant d'un mauvais renom, c'était parce qu'il l'a bien voulu. Lorsqu'il lui



L'abbé J.B.A. Ferland
(Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, vol. VI, p. 57).

rendit visite, son nom retentissait à ses oreilles depuis déjà plusieurs années.

L'origine de la fabulation que cet insulaire a orchestrée autour de sa personne pourrait en fait remonter à 1829. Le capitaine Robert Mearns perdit à l'automne de cette année-là son navire, le *Middlesex*, sur les récifs de l'île Anticosti et, semble-t-il selon les plaintes portées subséquemment par cet officier, la conduite des insulaires à l'égard des matelots naufragés avait laissé à désirer⁶. Une enquête a par la suite lavé les habitants d'Anticosti des soupçons qui pesaient sur eux, mais cela a suffi pour renforcer la réputation de naufrageurs et de pilleurs d'épaves que l'on prêtait depuis longtemps aux gens de l'estuaire⁷.

Louis-Olivier Gamache ne s'est certes pas offusqué de toutes ces allégations. Des équipages sans moralité sillonnaient à l'époque les eaux du golfe Saint-Laurent en tous sens et plusieurs se livraient volontiers au pillage. Des établissements côtiers étaient victimes de leurs exactions dont il voulait se prémunir⁸. Ces ragots servaient donc bien le sorcier d'Anticosti et la notoriété de ses exploits devait tenir les importuns éloignés de ses installations.

Il est évident, cependant, que Gamache ne se fiait pas à sa seule notoriété pour tenir les indésirables éloignés. Il avait transformé son gîte en un véritable arsenal lourdement armé. Ses rares visiteurs avaient vu, suspendus aux murs, des pistolets, des sabres, des baïonnettes et des fusils chargés à bloc. Toutes les ouvertures de sa demeure pouvaient de plus être aisément barricadées⁹. Ces précautions s'ajoutant à sa mauvaise réputation, cela le sécurisait certainement davantage, puis le bouche à oreille a fait par la suite son oeuvre, comme le désirait Gamache. Plus tard, les plus belles plumes du Québec ont répété et enrichi l'histoire du sorcier de l'île d'Anticosti au point de l'amplifier et d'en faire un mythe.

LA FAMILLE DE LOUIS-OLIVIER GAMACHE

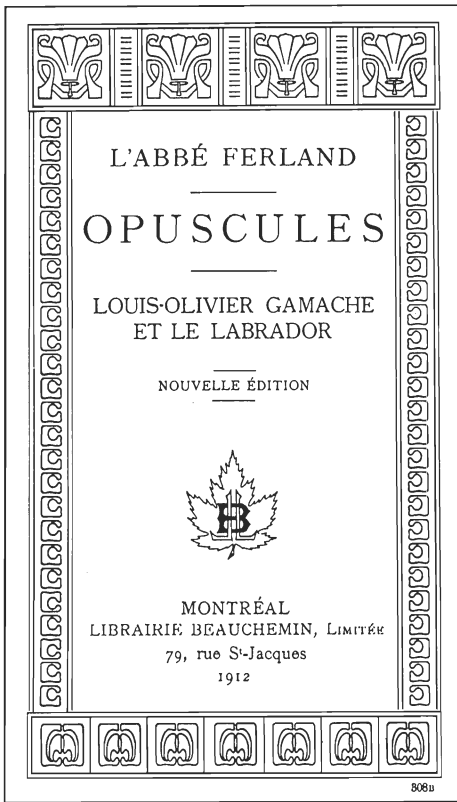
Louis-Olivier Gamache, l'homme, était pourtant un citoyen bien ordinaire, voire même sympathique. Ferland l'a rencontré alors qu'il approchait les soixante-dix ans et il nous en donne une description attachante :

À peine avons-nous mis les pieds à terre, raconte l'historien, qu'un homme, en cheveux blancs, s'avance vers nous et vient me saisir la main avec énergie et cordialité. (...) il était plein de feu et d'activité, parlait fort et ferme, et s'occupait de ses affaires avec tout l'entrain d'un jeune homme.

Plus loin il écrit de lui que *«dans sa personne, les dehors étaient rudes, mais le fond du coeur était bon»*. Farceur à ses heures, *«il était le premier à rire des moyens qu'il avait employés pour acquérir sa terrible renommée»*¹⁰.

Le sorcier d'Anticosti descendait d'une vieille famille canadienne dont le pionnier, Joseph, avait été seigneur de l'Islet¹¹. Louis-Olivier Gamache était le fils de Michel Gamache, menuisier et navigateur, et de Marie-Reine Després dit Disséré, de l'Islet¹². Il serait né à cet endroit vers 1784 et nous lui connaissons seulement deux soeurs, Geneviève et Christine, qui s'y sont mariées. Gamache fut baptisé sous le prénom de «Louis» et vécut sous cette appellation légale jusqu'en 1829, année où il lui substitua celui de «Louis-Olivier»¹³.

Celui que plusieurs ont dépeint sous des traits effrayants s'est marié à deux reprises. Il a d'abord épousé Françoise Bachelet dit Cassista le 11 janvier 1808 à la Rivière-Ouelle¹⁴. Celle-ci lui donna dix enfants avant de décéder en juillet 1836. Elle avait, cet été-là, accompagné son mari à Québec avec sa jeune fille de dix ans, Christine, mais la capitale provinciale connaissait alors une épidémie de petite vérole. Toutes deux ont contracté la maladie peu avant leur départ et la famille s'était arrêtée pour prendre un temps de repos chez sa fille Marie-Rose, épouse de Nicolas Rioux, à l'île-Verte. Malheureusement,



Le livre de Ferland racontant l'histoire de Gamache a connu une large diffusion au Québec ainsi que plusieurs éditions (Coll. Mario Mimeault).

leur état empira et Françoise Cassista ainsi que sa fille Christine décédèrent après quelques jours et elles furent inhumées à cet endroit¹⁵.

Gamache, dont la plupart des enfants étaient mariés, avait encore deux garçons et deux filles sous sa responsabilité, mais il ne semble pas les avoir ramenés avec lui à Anticosti. Il les a apparemment placés chez sa fille Marie-Rose ou chez sa propre soeur Christine, qui, elle aussi, avait épousé un résidant de l'Île-Verte, Isaac Bernier. Il aurait ensuite épousé Catherine Lot¹⁶ en deuxième noces, mais il n'a pas encore été possible de trouver ni l'endroit ni le lieu de leur union. Mgr Charles Guay dit qu'ils se sont mariés à Québec vers 1837, ce qui est plausible, compte tenu de l'année de naissance de leur première fille deux ans plus tard.

L'absence de documents laisse cependant croire que Louis-Olivier Gamache et Catherine Lot ont vécu en union libre plutôt que selon les liens sacrés de l'Église. Cette jeune femme venait de la paroisse de Montmagny où, là non plus, on ne trouve pas de trace de ce mariage. Par ailleurs, le testament de Gamache renferme une clause où le testataire lègue une pension à sa compagne en des termes qui sont révélateurs. Plutôt que de «léguer à son épouse» comme on s'y serait attendu, Gamache «*donne et lègue à Catherine Lot, fille majeure, ci-devant de la paroisse de Saint-Thomas (de Montmagny), demeurant avec moi, une pension...*»¹⁷.

Le couple Gamache-Lot eut quatre enfants en tout. Catherine Lot céda sur l'île Anticosti dans des circonstances assez tristes comme l'a raconté sa fille aînée. Se trouvant seule avec ses trois enfants en bas âge, elle succomba à un malaise cardiaque pendant que son mari était parti trapper dans la forêt éloignée. Les enfants attendirent près de sa dépouille jusqu'à ce que leur père revienne huit jours plus tard¹⁸. Les enfants du deuxième lit quitteraient aussi l'île Anticosti après le décès de leur mère et Gamache y demeurerait seul avec quelques engagés jusqu'à sa mort qui surviendrait en septembre 1854¹⁹.

DE DÉMÉNAGEMENT EN DÉMÉNAGEMENT

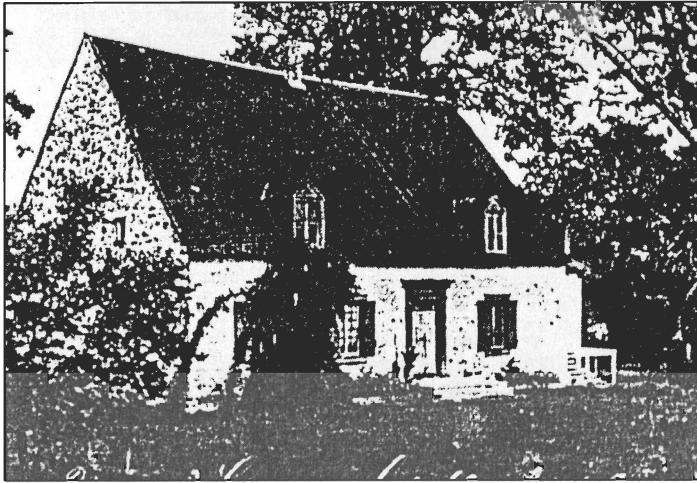
Jean-Baptiste Ferland rapporta que Louis-Olivier Gamache se serait, dès l'âge de onze ans, engagé comme mousse sur un navire anglais. Il n'y aurait rien en cela de surprenant pour quelqu'un de la région de l'Islet où la navigation occupait une place importante. Son père était d'ailleurs navigateur. Mais qu'il ait parcouru le monde à la faveur de son engagement, comme l'affirment plusieurs de ses biographes, est une autre chose. Ce qui est certain, c'est que, dès qu'il fut assez vieux pour le faire, Gamache a gagné sa vie en naviguant sur les eaux du Saint-Laurent.

Arrivée à Trois-Pistoles

Immédiatement, sinon peu de temps après son mariage, le couple Gamache-Cassista s'installa à Trois-Pistoles. Sa venue dans la région des Basques eut probablement lieu la même année que celle de son beau-frère Pierre Bachelet, en 1810. Trois-Pistoles s'ouvrait alors au développement agricole et un nouveau chemin de front dans la deuxième concession amenait plusieurs dizaines de colons dans la paroisse. Bachelet prenait possession en septembre de cette année-là d'une terre située en une partie de ce rang appelée le Village-de-Bonne-Espérance²⁰.

Pour sa part, Gamache possédait déjà un lot de terre avec maison et dépendance à l'Islet. Il s'agissait d'un héritage que lui avait laissé son père, mais l'agriculture ne semble pas l'avoir intéressé outre mesure, lui qui, le jour de son mariage, se déclarait matelot, et il s'en départit peu de temps avant de s'installer à Trois-Pistoles²¹. La mer présentait à ses yeux davantage d'attraits et on n'est pas sans savoir que ce village était un lieu où plusieurs navigateurs et pilotes du Saint-Laurent résidaient depuis longtemps. La maison des Pilotes, que l'on sait remonter au moins aux années 1780, en témoigne²². Le fait, donc, que le jeune couple Gamache-Cassista acheta une maison en bordure du fleuve, tout juste à côté de l'église et sur la Pointe, traduisait son intérêt pour la navigation, sinon il eut pu se joindre sans difficulté aux cultivateurs du deuxième rang.

Dans ses premiers temps à Trois-Pistoles, Louis-Olivier Gamache gagna sa vie en tant que menuisier, c'est-à-dire charpentier naval, un métier dont il a sans doute appris les rudiments de son père²³. Puis en 1812, agissant à titre de marchand, il acheta un lotissement sur la Pointe, à proximité du domaine seigneurial²⁴. Ce terrain devait servir à un commerce dont nous ignorons tout pour le moment, peut-être à construire des bateaux.



Le manoir de la famille Gamache au Cap-Saint-Ignace (A.N.Q., P600-6/GH1070-57).

En 1818, Gamache, qui s'enregistra comme navigateur au baptême de son fils Joseph-Alphonse, envisagea manifestement de quitter Trois-Pistoles. Il rétrocéda à son ancien propriétaire le terrain mentionné ci-haut en faisant jouer une clause de retrait qu'il avait eu la précaution d'inclure dans l'acte de vente²⁵. L'annulation de la transaction fait croire qu'il avait déjà pris la décision de déménager, d'autant que nous le retrouvons installé à Rimouski au printemps suivant²⁶. Louis-Olivier Gamache conserva cependant sa maison à Trois-Pistoles et il ne chercherait à s'en départir que longtemps plus tard²⁷.

Possibilité d'emploi à Rimouski

Pour quelle raison Louis-Olivier Gamache changea-t-il à ce moment-là de lieu de résidence? Était-ce la rareté de l'emploi ou bien le déclin du pilotage à Trois-Pistoles, tel qu'évoqué par Jacques Morisset dans un article de la **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**²⁸. Sans que nous puissions apporter une réponse certaine à cette question, nous savons que le nouveau citoyen de Rimouski affichait des compétences dans la construction navale et la navigation et s'il vint alors en ce nouveau lieu, c'est qu'il comptait certainement y trouver du travail²⁹. Or, il y avait à la Pointe-au-Père quelques petits chantiers maritimes où l'on construisait des goélettes propres à la navi-

gation côtière et aux besoins locaux ainsi que plusieurs familles de pilotes et de marins susceptibles de l'employer³⁰.

C'est exactement ce que fit Louis-Pierre Rouleau au mois de mars 1819³¹. Ce Pierre Rouleau était l'un des neuf pilotes de Pointe-au-Père que Pierre-Georges Roy a recensés dans les archives de la Trinity House³². Pilote breveté depuis 1805, il était maître de la goélette **L'Espérance de Rimouski** et il cherchait alors un homme pour compléter son équipage³³. On peut deviner par le contrat d'engagement de Gamache que l'employeur reconnaissait à son nouveau matelot une bonne expérience de la navigation puisqu'il signifia par écrit que son employé devrait assumer le commandement de la goélette en cas d'absence de sa part.

La famille d'Olivier Gamache demeurerait à Rimouski pendant près de six ans. Bien que la paroisse Saint-Germain ne fut pas tellement peuplée, ses limites étaient assez étendues et nous n'avons pu en conséquence trouver l'endroit précis où il demeurerait. Nous supposons logiquement qu'il s'était établi le plus près possible de Pointe-au-Père où sont concentrées des activités professionnelles relevant de ses compétences et où, d'autre part, les possibilités de navigation étaient les meilleures.

Gamache ferait en 1823 l'acquisition d'un terrain au premier rang de la seigneurie Pachot, sur l'aire de la future paroisse de Saint-Octave-de-Métis³⁴. Cette autre acquisition était certainement reliée à ses activités professionnelles. La concurrence entre pilotes du Saint-Laurent était alors féroce et leur grand nombre les obligeait à descendre vers l'embouchure du Saint-Laurent pour offrir leurs services les premiers. Certains d'entre eux, préférant attendre à terre, surveillaient des plateaux surélevés bordant le fleuve les navires qui remontaient le courant et se précipitaient ensuite au large pour offrir leurs services. La seigneurie Pachot constituait à cet égard un site de guet parfait et Gamache, dont le gagne-pain reposait sur la pratique maritime, a certainement voulu par l'achat de cette terre élargir ses contacts avec le milieu de manière à préserver ses possibilités d'emploi.

Toutefois, Gamache prit peu de temps après ce dernier achat une autre décision importante pour l'orientation de sa carrière. Tout en conservant ses propriétés éparses sur la côte sud du Saint-Laurent, il décida en effet de déménager à l'île Anticosti. C'est au mois de juin de l'année 1824 qu'il déclara pour la première fois de sa vie résider à «*la Grande Baie de l'Ouest, en l'Isle et seigneurie d'Anticosti*»³⁵.

Ce n'était plus qu'une question de temps avant que l'endroit ne prenne le nom de baie de Gamache.

(À suivre au prochain numéro)

Notes

Mario Mimeault est historien attaché au Lycée des Monts-Notre-Dame de Sainte-Anne-des-Monts ainsi qu'au manoir Le Boutillier de l'Anse-au-Griffon.

L'auteur tient à remercier monsieur Jean-François Beaulieu, généalogiste de Trois-Pistoles, pour l'aide qu'il lui a apportée dans la recherche des liens familiaux de Louis-Olivier Gamache.

- 1. Le biographe de Louis-Olivier Gamache le plus sûr est Jean-Baptiste Ferland. Il fut le premier et d'ailleurs le seul à avoir rencontré personnellement le sorcier de l'île d'Anticosti. Il a écrit **Opuscules - Louis-Olivier Gamache et le Labrador**, Montréal, Beauchemin, 1912, pp. 1-32.

Tous les auteurs qui ont par la suite parlé du sorcier de l'île d'Anticosti ont cité le récit de cet historien intégralement. Du nombre, seul Mgr Charles Guay, qui a rencontré certains membres de la famille Gamache, a apporté un complément d'information dans son ouvrage **Lettres de l'île d'Anticosti**, Montréal, Beauchemin et fils, 1902, lettre XVIII, pp. 211 à 236. La biographie la plus récente de Louis-Olivier Gamache, qui n'apporte rien de neuf sur le personnage, est de Catherine Jolicœur, *«Louis-Olivier Gamache»*, **Dictionnaire biographique du Canada**, vol. VIII, pp. 345-347. Enfin, les dernières créations littéraires reprenant le thème du sorcier de l'île d'Anticosti sont de Robert Choquette, **Le sorcier d'Anticosti et autres légendes canadiennes**, Montréal, Fides, 1975, pp. 11-17 et Jean-Claude Dupont, **Légende du Saint-Laurent : récits des voyageurs**, Québec, Auteur, 1985, p. 11.

- 2. Jean-Baptiste Ferland, **Op. cit.**, p. 13 s.
- 3. Ferland, **Op. cit.**, p. 14.
- 4. **Ibid.**, p. 22 ss.
- 5. **Ibid.**, p. 27 ss.
- 6. A.N.C., série G, *«Liste des papiers d'État que les Secrétaires d'État pour les colonies adressèrent aux gouverneurs généraux ou officiers administrant la province du Bas-Canada depuis 1787 jusqu'à 1841»*. G 19, 28 décembre 1829, Annexe: Témoignage de Robert Mearns dont le vaisseau à péri près de l'île d'Anticosti, p. 695 ss.

- 7. Mgr Plessis, raconte dans les cahiers de sa visite pastorale de 1815 que les habitants de Cap-Chat venaient de piller le Doris, un transport de troupes, avec la bénédiction des matelots et se demande comment leur faire comprendre le côté malsain de la chose. *«Le journal des visites pastorales de Mgr Joseph Plessis en Acadie 1811-12-15»*, **Les cahiers de la Société historique acadienne**, vol. 11 nos 1-3 (mars - septembre 1980) : 135.

Relevant les mêmes actes répréhensifs dans le récit d'un voyage qu'il fit une vingtaine d'années avant de rencontrer Gamache, Jean-Baptiste Ferland en étendait la responsabilité aux habitants de Sainte-Anne-des-Monts et ajoutait : *«Il n'y a pas encore bien longtemps que ceux qui naviguaient sur cette côte craignaient de s'y arrêter; ils aimaient mieux essayer les plus rudes tempêtes au large que de venir mouiller dans ce port, car les habitants passaient alors pour des pillards déterminés»* (Ferland, **La Gaspésie**, Québec, A. Côté et Cie, 1877, p. 44).

- 8. Voir à ce sujet les problèmes de sécurité signalés par E.T. Chambers, **Les pêcheries de la Province de Québec**, 1^{re} partie, Québec, ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, (1912), pp. 145 ss. La situation était à ce point critique qu'une Commission d'enquête fut tenue en 1848 par le gouvernement du Canada : **Journal de l'Assemblée législative du Bas-Canada**, année 1849, appendice L.L.L.
- 9. Ferland, **Op. cit.**, p. 18.
- 10. **Ibid.**, p. 17, 20.
- 11. René Jetté, **Dictionnaire généalogique des familles du Québec**, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983, p. 460.
- 12. Éloi Gérard-Talbot, **Généalogie des familles originales de Montmagny, l'Islet, Bellechasse, Château-Richer**, Auteur, s. d, vol. VI, pp. 253 et 255.
- 13. L'acte de baptême de Louis-Olivier Gamache demeure introuvable jusqu'à ce jour. Par contre, nous savons, document à l'appui, que le jour de son mariage Gamache s'identifie au prénom de «Louis» (Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la Rivière-Ouelle, le 11 janvier 1808). Il ne s'agit pas d'un oubli ou d'une erreur puisque la veille, en passant chez le notaire il avait aussi donné le même prénom

«Louis». Nous avons remarqué de plus que l'usage de ce prénom unique prédomine jusqu'en 1829 alors que pour la première fois son propriétaire signe un document sous le prénom composé de «Louis-Olivier» en signant un document légal : A.N.Q., greffe Edward Glackmeyer, 29 juillet 1829.

- 14. Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la Rivière-Ouelle, le 11 janvier 1808, A.N.Q., greffe Augustin Dionne, le 10 janvier 1808, contrat de mariage Louis Gamache et Marie-Françoise Bachelet dit Cassista.
- 15. Paroisse Saint-Jean-Baptiste de l'Île-Verte, registre des baptêmes, mariages et sépultures, le 10 juillet 1836. Québec était, cet été-là, un lieu pestilentiel et, malheureusement, la maladie affecta plus d'un visiteur. Ainsi, l'épouse de John Le Boutillier, le futur seigneur de Sainte-Anne-des-Monts, vint passer quelques semaines auprès de son mari à Québec en compagnie de son dernier-né Joshua Henry. Son bébé attrapa lui aussi la petite vérole et décéda à la fin de l'été. Mario Mimeault, **John Le Boutillier, 1797-1872. La grande époque de la Gaspésie**, L'Anse-au-Griffon, Corporation du manoir le Boutillier, 1994, p. 13.
- 16. L'orthographe du nom de famille «Lot» connaît de multiples variables : Lots, Lotts, Loths, Lotz, Loz. nous retenons «Lot» pour cet article, en conformité avec le testament de Louis-Olivier Gamache, le seul document qui en présente une graphie. Cela ne veut pas dire que ce soit la manière exacte de l'écrire. Quant à Catherine Lot, elle était la fille de John Lot, alias Jean Lot et de Catherine Chevrette, de Québec (Lisette Gamache, **Gamache**, Québec, Auteur, 1993, p. 153).
- 17. A.N.Q., greffe Edward Glackmeyer, le 10 novembre 1845, testament de Louis-Olivier Gamache.

Étant donné l'emprise, bien connue, de l'Église sur la société canadienne du XIX^e siècle, il est difficile pour les gens d'aujourd'hui d'imaginer que nos ancêtres aient pu vivre en union libre. Ce type de mariage a probablement connu dans le bas du fleuve une ampleur plus importante qu'on est porté à le croire. Le plus récent témoignage que nous en ayons trouvé a été publié par la Société historique de Matane. L'ancêtre des Crousset de Matane était un navigateur qui a vécu comme Gamache en union de fait : Bernard Crousset, *«Les*

- pionniers de Matane 5 : Les Crousset», Au pays de Matane, vol. XXIX, no 1 (avril 1994) : 25.*
- 18 . Mgr Guay, **Lettres sur l'île d'Anticosti**, Montréal, Beauchemin et Fils, 1902, p. 215.
- 19 . Gamache est bien décédé en septembre 1854. Cela ne fait pas de difficulté, mais aucun document ne permet d'indiquer la date précise du décès. Catherine Jolicoeur avance celle du 11 septembre sans donner de référence. Catherine Jolicoeur «*Olivier Gamache*», **Dictionnaire biographique du Canada**, vol. VIII, p. 347.
- 20 . Charles A. Gauvreau, **Les Trois-Pistoles**, Éditions revue et complétée par Mathias D'Amours sr, s. 1., s. e., 1946, livre 1, p. 200.
- 21 . A.N.Q., greffe Augustin Dionne, le 18 janvier 1808, contrat de mariage Louis Gamache et Uxor. Paroisse Notre-Dame de Liesse, Rivière-Ouelle, registre des baptêmes, mariages et sépultures, 11 janvier 1808, mariage de Louis Gamache et Françoise Bachelet.
- 22 . Le riche industriel des pêches, Charles Robin, dit dans son journal personnel être arrêté en janvier 1787, au cours d'un voyage qui le menait à Québec, à la maison des Pilotes de Trois-Pistoles. A.P.C., MG III, vol. 24, Dossier Robin Jones, Extract of Mr Charles Robin's daily Remarks being his observations on Journal by Land to Quebec & back to Bay Chaleurs, January 29 1787, p. 256 des transcriptions. Cette transcription présente toutefois plusieurs fautes de copie en raison de la mauvaise écriture de Robin. Ainsi, doit-on lire «*Pilot House*» en date du 29 janvier et non «*Port House at three Pistolls*».
- 23 . C'est le métier qu'il déclare exercer au baptême de ses enfants Louis et Marie-Rose. Registre d'état civil de Trois-Pistoles, baptême de Louis Gamache, le 12 janvier 1812; baptême de Marie-Rose Gamache, le 24 avril 1814.
- 24 . A.N.Q., greffe Augustin Dionne, le 24 mars 1812, vente dame Rioux à Louis Gamache.
- 25 . Registre d'état civil, paroisse de Trois-Pistoles, baptême de Joseph-Alphonse Gamache, le 26 avril 1818. A.N.Q., greffe Joseph Ouellet, le 2 avril 1818, résiliation de vente de Louis Gamache à Joseph Rioux.
- 26 . A.N.Q., greffe Joseph Ouellet, 2 avril 1818, résiliation de vente par Louis-Olivier Gamache; 20 mars 1819, marché entre Louis-Pierre Rondeau et Louis-Olivier Gamache.
- 27 . A.N.Q., greffe Joseph Ouellet, 25 mars 1823, marché entre Germain Dessaint dit Saint-Pierre et Louis-Olivier Gamache. Gamache demeura propriétaire de sa maison au moins jusqu'en 1834 alors qu'il confie à Antoine Lavoie le soin de la mettre en vente. A.N.Q., greffe Edward Glackmeyer, 21 octobre 1834, procuration de Louis-Olivier Gamache à Antoine Lavoie.
- 28 . Jacques Morisset, «*Maison hantée ou la première auberge des pilotes du Bas-Saint-Laurent: l'histoire ... et sa légende*», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. XVII, no 1 (janvier 1994) : 10.
- 29 . A.N.Q., greffe Joseph Ouellet, 20 mars 1819, **Op. cit.**
- 30 . Jean-Charles Fortin et al., **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, Québec, I.Q.R.C., 1993, p. 149.
- 31 . A.N.Q., greffe Joseph Ouellet, 20 mars 1819, marché Louis-Pierre Rouleau et Louis-Olivier Gamache.
- 32 . Jean-Charles Fortin, «*La grande navigation et les installations de Pointe-au-Père*», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. VIII, no 3 (octobre-décembre 1982) : 77.
- 33 . A.N.Q., greffe Joseph Ouellet, le 20 mars 1819, marché Louis-Pierre Rouleau et Louis-Olivier Gamache.
- 34 . A.N.Q., greffe Joseph Ouellet, le 17 mars 1823, concession de Augustin Trudel à Louis-Olivier Gamache.
- 35 . A.N.Q., greffe Edward Glackmeyer, 3 juin 1824, procuration de Louis Gamache à J.-O. Brunet.

La maison Dubé, reconstruction d'un modèle ancien

NADINE COULOMBE

Cette maison, située au 233 Saint-Germain Ouest, constitue un exemple d'architecture remarquable que l'on pourrait qualifier d'unique à Rimouski. Mentionnons que le style d'influence «Néo Reine-Anne» est adopté pour sa construction. Cette influence est trahie par la tour octogonale de la façade avant. Je reparlerai plus tard de ses caractéristiques. Voyons tout d'abord son origine.

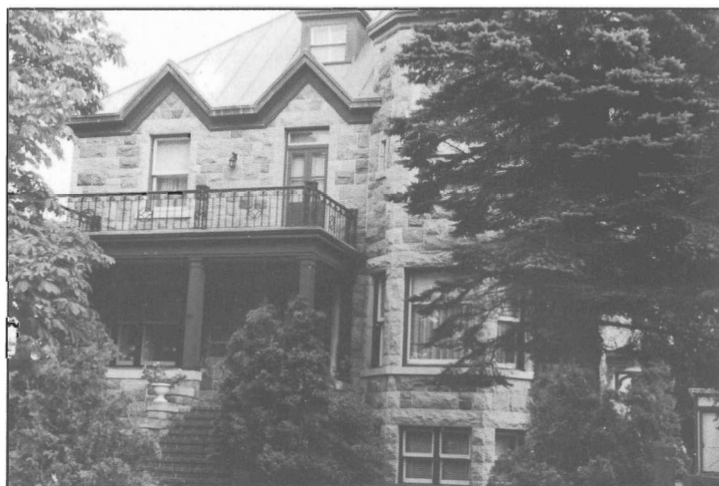
En remontant la chaîne des titres, on trouve que l'emplacement occupé par la demeure a d'abord été acheté à la succession Tessier par Edward Helleur, un homme d'origine allemande. C'était en 1909. L'acte notarial de cette transaction fait référence à la vocation marchande de monsieur Helleur. Dans ce document, il est dit que le terrain ne devra être occupé par l'acquéreur que pour une résidence privée et qu'il ne devra construire aucune boutique ou industrie commerciale. De plus, la future résidence devra avoir une valeur de 1 500 \$ à 2 000 \$. Pour l'époque, c'était une somme considérable.

Monsieur Helleur possédait déjà à ce moment, un magasin situé du côté ouest de la rivière, à peu près à l'endroit actuel du Club de curling. Il était le marchand-général affilié à la Compagnie Price Brothers.

Quelques années plus tard, soit dans les années 1920, J. Georges Dubé se porta acquéreur du bien de monsieur Helleur. Ce dernier avait fait construire sur son terrain une maison de bois, d'ailleurs très jolie. Elle datait d'environ 1929.

Cette maison fut revendue à Louis Amyot, marchand, vers 1940 et il la déménagea sur la rue Sainte-Marie car monsieur Dubé tenait à conserver son terrain pour un projet ultérieur.

Comme plusieurs le savent, J. Georges Dubé était un entrepreneur en construction. Il avait une idée derrière la tête en faisant cette vente. Il voulait en reconstruire une autre presque semblable mais avec certaines modifications. Le revêtement de bois laisserait



Maison Dubé sise au 233, rue Saint-Germain Ouest (photo : Jean Larrivée).

place à de la magnifique pierre à bossage et le toit serait recouvert de bardeaux de cèdre. Cela à cause de la pénurie d'autres matériaux créée par la guerre. En 1950, la toiture a été refaite en cuivre. «In extremis», car ce fut précisément ces changements qui lui ont permis de résister à la «nuit rouge» en mai 1950. Le feu n'a pas eu d'emprise sur elle. C'est une rescapée de la grande conflagration. Par contre, celle déménagée sur la rue Sainte-Marie a eu moins de chance. Elle a été anéantie totalement lors du grand feu de 1950. C'est une grande perte au niveau patrimonial pur Rimouski.

Pour en revenir aux caractéristiques architecturales de la maison, il faut faire des comparaisons avec celle qui fut son «ancêtre». Tout d'abord, la tour ne couvrait pas toute la hauteur de la façade comme aujourd'hui. On aurait dit que l'ancienne était plus le prolongement du toit que de la façade. La deuxième grande différence réside dans la galerie. À l'origine, elle était constituée de bois ouvragé soigneusement et de poteaux tournés. Ces matériaux ont fait place à la pierre et au métal qui sont plus modernes, plus résistants et faciles d'entretien.

Pour terminer, voici une brève liste des éléments constituant l'oeuvre de J. Georges Dubé à Rimouski. Sa carrière d'entrepreneur a débuté en 1914. À Rimouski, il a construit l'École d'agriculture, l'hôpital, l'École de commerce, une partie de l'École technique, une partie du Grand Séminaire, l'École normale des Dames Ursulines et l'agrandissement du couvent des Soeurs du Saint-Rosaire pour n'en nommer que quelques-uns.

Avec toutes ces réalisations à son actif, on ne peut s'empêcher de le considérer comme un grand homme ayant façonné le visage de notre ville.

Il a également été impliqué dans plusieurs entreprises, entre autres, la Ferronnerie de Rimouski Enr. dont il était propriétaire et la Compagnie d'aviation Québécois Inc. qui lui confia un poste à la direction. Avec toutes ces occupations, il trouvait encore le temps de se distraire. Son loisir préféré : les voyages...

Source : Nadine Coulombe, **Articles sur le patrimoine et la vie rimouskoise**, Rimouski, Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine, août 1993, non paginé.

.....

Théodore-Jean Lamontagne, marchand et entrepreneur (1833-1909)

La correspondance comme source d'investigation du passé (1^{ère} partie)

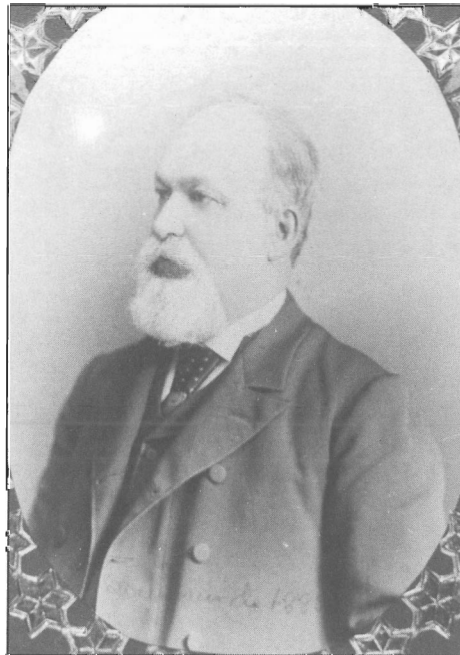
JEAN-PIERRE BÉLANGER, CHERCHEUR AUTONOME
LES PRODUCTIONS DE L'IMAGINAIRE HISTORIQUE

«Chacun court vers un but et nul ne peut l'atteindre...»

Blanche Lamontagne, petite-fille de
Théodore-Jean Lamontagne

Première partie : activités commerciales

La correspondance privée des individus est une riche source d'information historique. Elle nous renseigne, non seulement sur la biographie des auteurs et acteurs, mais sur la vie quotidienne de toute une société, ses valeurs et ses conditions d'existence. Son utilité ne se restreint pas à son seul caractère anecdotique - en autant que l'échantillon soit suffisamment significatif : elle est un outil précieux de définition et de représentation sociale et historique¹. La correspondance d'un personnage public comme **Théodore-Jean Lamontagne** (1833-1909), tirée de sept microfilms conservés aux Archives nationales du Québec (quatre reproduisent ses registres de comptabilité), et dont les originaux sont la propriété d'Omer Saint-Pierre et regroupés au Château Lamontagne de Sainte-Anne-des-Monts, offre encore davantage de possibilités. Elle nous permet de cerner les activités commerciales de l'entreprise, l'évolution économique et sociale des régions concernées (Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord), ses infrastructures de télécommunications et de transport, le développement des institutions, sa vie politique et religieuse, chez des communautés



Théodore-Jean Lamontagne (1833-1909).
La photographie date de 1885
(Fonds Théodore-Jean Lamontagne, Centre
d'archives de la Gaspésie).

périphériques particulièrement isolées, etc. Le fonds Lamontagne a une grande valeur interrégionale. Notre sélection est évidemment arbitraire car, la qualité de reproduction des microfilms (en particulier le format) nous a empêché de considérer certains extraits. Ces contingences ont exigé de notre part persévérance et minutie, dans le dépouillement parfois laborieux de la

dite correspondance (qui comprend également des télégrammes).

Cet article devait se restreindre aux activités du marchand Lamontagne sur la Côte-Nord, mais l'intérêt du fonds nous a incité à en accroître la portée. Nous proposons une synthèse de la correspondance de Théodore-Jean Lamontagne, tout en distinguant les qualités, les lacunes et les thèmes récurrents de cette forme de littérature populaire qui n'est pas très éloignée de la tradition orale. Nous nous adonnerons à un petit exercice d'archivistique, à saveur biographique, sur les activités du marchand gaspésien et de son empire familial. Enfin, nous utiliserons, comme complément d'information et de contextualisation indispensable, certaines données tirées d'études et autres sources archivistiques. Cette synthèse comportera les volets suivants : un survol des activités mercantiles de Théodore-Jean Lamontagne, de son établissement sur la Côte-Nord, suivi d'un exposé des informations concernant l'histoire et la vie quotidienne de sa famille, et enfin, de l'illustration de la postérité de l'entreprise à la fin des activités de ce prospère entrepreneur que fut Théodore-Jean Lamontagne.

Les entreprises Lamontagne

Celui qui à l'apogée de sa carrière commerciale est porté à la tête d'un modeste empire, Théodore-Jean Lamontagne, naît à Saint-Gervais de Bellechasse, sur la Côte-du-Sud, le 22 janvier 1833, du mariage du cultivateur Jean-Baptiste Lamontagne et d'Adélaïde Côté. Il aurait eu trois frères (John, Joseph et Auguste) et une soeur (Adèle), quant aux enfants que nous avons pu retracer. À la fin de son adolescence, en 1852, il s'établit en Gaspésie, plus précisément à Cap-Chat, où il occupe un emploi de commis pour la compagnie Price Bros. Quatre ans plus tard, le 4 février, il convole en justes noces avec sa première épouse, Angélique Roy, de Cap-Chat². Leur union se déroule sous d'heureux auspices, car en 1857, alors que sa femme vient d'accoucher d'un premier fils, Gustave, l'ambitieux Théodore-Jean accède à la gérance de l'établissement de Cap-Chat. Le bref, mais lucratif, séjour de Lamontagne chez les Price (de 1852 à 1858), est attesté par des extraits de correspondance. À l'époque, la compagnie Price entretient, entre autres, des scieries au Moulin-Baude et l'Anse-à-l'Eau, près de Tadoussac (1838), et à Sault-au-Cochon, sur la Côte-Nord, dans Charlevoix, au

Saguenay-Lac-Saint-Jean, et à Montmagny (1833), Rimouski et Grand-Métis (1830), Trois-Pistoles (1841), l'Isle-Verte (1843), Matane et Bic (1845), Cap-Chat (1850), Rivière-du-Loup et des concessions à Sainte-Anne-des-Monts, sur la rive sud. Au milieu du siècle, William Price possède 1 672 milles carés de réserves forestières au Québec, le quart de celles du Bas-Saint-Laurent et 536 km² sur la Côte-du-Sud. La stratégie de l'entreprise est simple, mais redoutablement efficace: commençant par «secourir» de modestes scieries en difficulté, comme au Bas-Saint-Laurent au milieu des années 1820, elle les rachète lorsqu'elles ne peuvent plus mener à bien leurs opérations³. Dès son engagement pour la compagnie en 1852, Théodore-Jean se familiarise avec les rouages de l'industrie du bois. Il n'a que 19 ans.

Ainsi, la correspondance nous apprend qu'en août 1853, William Evan Price, un futur député fédéral et provincial de Chicoutimi-Saguenay sans allégeance politique bien définie, mandate Théodore-Jean Lamontagne pour transporter les billots de la scierie de Cap-Chat sur la rive, puisqu'on ne pourrait y dépêcher de barge l'automne. Le commis est prié d'expédier deux de ses navires à Métis. Le

dirigeant de Price lui annonce sa visite à Rimouski pour le 6 septembre, et à Cap-Chat le 15 suivant. Il a acheté de bons chevaux à Québec et veut engager 80 hommes dans les paroisses d'«enbas» pour ses opérations forestières. William Evan prévoit, en 1854, l'ouverture du moulin de Cap-Chat le 15 mai, le chantier le plus considérable de la rive sud⁴. Les archives nous rappellent aussi les stratégies de «financement-rachat» des Price: ainsi, une lettre du 31 août 1852 nous informe que William E. Price a rencontré Grant Forrest de Sault-au-Cochon (aujourd'hui Forestville) sur la Côte-Nord, pour la conclusion de la coupe d'automne. En effet, c'est à Grant Forrest que l'on doit l'établissement d'un moulin à scie à cet endroit en 1845, qui à la suite de certaines déconvenues, est cédé à Price en 1848-49; en échange de cette transaction, l'ancien propriétaire s'en voit confier la gérance⁵. Les activités forestières des Price sur la Côte-Nord seraient prospères; en avril 1850, de passage à Rimouski, W.E. Price indique à Lamontagne qu'il va y engager environ 30 hommes pour l'été au salaire de dix-neuf à vingt dollars, ainsi que deux débardeurs pour les chantiers de la Côte. Il ne doute pas que les «bons gages» qu'il leur offre soient en mesure de les y attirer. Finalement, les Price font un «transfert» de fourrage entre les deux rives, l'avoine des chevaux restant en surplus à Sault-au-Cochon devant être embarquée pour Cap-Chat.

En 1857, Théodore-Jean Lamontagne franchit un premier échelon décisif: il devient gérant de la compagnie à Cap-Chat. Apparemment, les concessions de Sainte-Anne-des-Monts incombent à sa juridiction. Curieusement, on ne retrouve aucune mention de l'établissement, ni des activités de Lamontagne dans les archives de la compagnie Price, d'après le dépouillement sommaire auquel nous avons procédé. Comme les opérations forestières se déroulent rondement, William E. Price les prie de voir à la préparation des billots de Sainte-Anne-des-Monts en vue de leur expédition à New-York le 20 juillet; quant au moulin de Cap-Chat, il doit patienter jusqu'à ce



Le banc de Cap-Chat, site des premières entreprises de Théodore-Jean Lamontagne (Tiré de : David Lonergan, *Anthologie de Blanche Lamontagne-Beauregard*).

qu'une barge soit disponible. D'autres extraits nous offrent des renseignements intéressants sur les exigences gouvernementales concernant les concessions forestières; en août 1857, l'agent Charles T. Dubé est blâmé par le département des Terres de la Couronne pour ne pas avoir indiqué précisément les quantités de bois coupé l'hiver précédent dans chacune des quatre concessions des rivières Sainte-Anne et Cap-Chat selon leur provenance. Théodore-Jean Lamontagne est incité à plus de minutie dans ses rapports et à réparer les bévues d'un fonctionnaire négligent.

Quoiqu'il ait bientôt l'occasion de démontrer son initiative à titre de gérant des Price à Cap-Chat, Théodore-Jean a d'autres projets en vue. En mars 1855, il est prévenu par Alfred Blais de Matane, avec la saisie des marchandises d'une goélette commandée par le capitaine Langlasde, du prochain renouvellement de ce procédé, au cas où il posséderait des effets dans la goélette. Est-ce à titre personnel ou commercial, la question est posée. Dans un rapport du surintendant des Pêcheries de 1859, on peut lire, parmi les noms des principaux marchands de pêche à la morue à Sainte-Anne-des-Monts, ceux des LeBoutillier, Lamontagne et Lesperance (sic)⁶.

La collaboration de Théodore-Jean avec la compagnie ne se dément pas, autant au cours de son engagement que plus tard. En 1864, un rapport de Pierre Fortin signale que Lamontagne a érigé, pour les Price, une passe-migratoire à saumon sous le moulin de Cap-Chat. Elle mesure 100 pieds de longueur par 12 de large et 7 de haut⁷. Les archives nous apprennent de plus que Lamontagne collabore, en 1867-68, à la construction d'une seconde passe-migratoire. Écoutons le successeur de Pierre Fortin, le commandant Théophile Têtu :

Pendant mon séjour au Cap Chatte (sic), je suis allé en compagnie de M. Lamontagne et de M. Roy, garde-pêche, visiter la passe migratoire établie en 1867 sous le moulin de

MM. Price, frères. L'écluse avait été endommagée et la passe-migratoire détruite par des incendies qui avaient exercé leurs ravages dans les bois environnants. M. Lamontagne me dit avoir écrit à M. Price à ce sujet, et, en effet, il reçut ce jour-là une réponse lui enjoignant de couper l'écluse du moulin, ce qui fait sur-le-champ⁸.

Théodore-Jean Lamontagne, fort de son expérience de gérance chez Price, décide de faire cavalier seul. C'est en 1858 qu'il établit un premier magasin-général à Sainte-Anne-des-Monts. Une fille vient de s'ajouter au noyau familial, Emma, née le 9 octobre précédent. En septembre 1858, la soeur de Théodore, Adèle, fait état de ses projets : à Rimouski, elle apprend d'Alexander Fraser, qu'il est résolu à «prendre commerce soit à Sainte-Anne ou au Cap-Chat». Qu'est-ce qui penche en faveur de Sainte-Anne-des-Monts contre Cap-Chat? Le degré de concurrence éventuellement, mais peut-être aussi, l'hermétisme du milieu et la difficulté de s'adapter à la population locale. Son mariage avec Angélique Roy a suscité des convoitises chez les jeunes filles et mères de l'endroit, où Théodore-Jean est particulièrement recherché. Comme le signale, dans un orthographe assez ardu, son ami F. Bélanger de Montmagny :

Êtes-vous en bonne intelligence avec l'aristocratie de votre pays assez pour vous égayer parfois. Les belles vous font-elles encore la moue + les mères sont-elles toujours jalouses. La censure est-elle toujours l'entretien favori des familles. c'est mon opinion pour ces dernières (sic), mais je suppose que les autres ont, enfin (sic) de compte, compris que c'est peine perdu (sic) pour elles de vous envier + de vous jalouse (sic) plus longtemps (sic).

Le bâtiment abritant le premier magasin-général Lamontagne (il en ouvre bientôt un second à Cap-Chat), dont on loue la qualité, a été acquis à

peu de frais. C'est ce qu'écrit Adèle à Théodore-Jean en janvier 1859; d'ailleurs, trois des quatre frères Lamontagne prospèrent dans leurs entreprises.

La même année, Théodore-Jean Lamontagne continue sur sa lancée, en effectuant ses premières acquisitions comme propriétaire foncier. L'ambitieux marchand et gaspésien d'adoption démarre en 1870 des exploitations dans la seigneurie de la Madeleine (au nom de son futur gendre Édouard Vachon), et en 1873 à Cap-Chat, suivies d'une entreprise de transformation du bois de fuseau à Petite-Rivière six ans plus tard. Au début des années 1880, il est le principal entrepreneur gaspésien à s'adonner à cette activité. Il exploite surtout du bouleau et possède de petites scieries dans tout le secteur Sainte-Anne-des-Monts-Cap-Chat⁹. Il est propriétaire de plusieurs chevaux, tant pour la ferme (on y cultive des pommes de terre, du blé, du foin et de l'avoine) que le chantier. On sait que Théodore-Jean s'implique dans la pêche à la morue à la fin des années 1850 : en effet, il échappe de peu au naufrage d'une goélette au Bic en novembre 1859 (il ne s'y est pas embarqué de justesse), où il encaisse la perte de la majeure partie de ses prises de morue, de saumon et de maquereau, tragédie dont il livre un récit pathétique. Il achète aussi du hareng du Labrador. L'aventure morutière ne démentit pas ses succès antérieurs, car Théodore-Jean rivalise rapidement avec les entrepreneurs les plus solidement établis, tels les Robin, Fruing, Collas, LeBoutillier et Fauvel, mentionne le commandant Napoléon Lavoie dans son rapport de 1872¹⁰. Théodore-Jean Lamontagne, qui est alors le commerçant de poisson le plus important de la région Sainte-Anne-des-Monts-Cap-Chat (particulièrement La Tourelle) ne s'implique pas ouvertement dans la très lucrative pêche au saumon, la rivière Sainte-Anne étant adjugée par bail à Henry Hogan de 1883 à 1902. Déjà, d'après le recensement de 1861, ses propriétés comprendraient 56 acres de terre, un capital d'affaires de 4 800 \$, pour une production an-

.....

nuelle de 1 250 quintaux de morue sèche, d'une valeur de 3 750 \$. Il aurait 4 hommes et 3 femmes à son emploi¹¹.

Sa notoriété est telle qu'à l'abolition du double mandat en 1874, le député de Gaspé et ministre des Pêcheries, Pierre Fortin, le délègue pour annoncer à ses électeurs, après sept ans de mandat, qu'il ne pourrait plus se présenter au fédéral. Incidemment, ce dernier lui fait toute confiance : en 1876, Théodore-Jean supervise des travaux publics et de voirie à Sainte-Anne-des-Monts, pour suppléer aux difficultés chroniques des pêcheurs, et s'implique dans des projets de colonisation. Il renouvelle en vain sa demande de secours en 1887, le député L.Z. Joncas l'avisant de l'échec de sa requête, même s'il considère que ce n'est que partie remise. D'ailleurs, contrairement à la croyance populaire, la pêche constituerait, à Sainte-Anne-des-Monts, une activité d'appoint à l'agriculture (et vice-et-versa). Comme l'affirme Ephrem à son père en octobre, *«la morue il s'en prend presque pas il y a pas beaucoup de pêcheurs, ils profitent du beau temps pour leur recolte (sic) qui est en général très bonne»*.

Les informations sur les opérations de Sainte-Anne-des-Monts, selon la correspondance de Théodore-Jean Lamontagne, sont disparates et ponctuelles. Seule une analyse systématique de sa comptabilité permettrait de compléter notre documentation. On retrouve néanmoins dans la correspondance des mentions de ses activités à cet endroit. Ainsi, dans une lettre à son frère Georges en 1882, Eugénie exprime bien les difficultés du commerce du bois en soulignant que Théodore *«a aussi beaucoup de fatigues de ce temps, occupé à faire du bois et c'est une besogne qui ne marche pas toujours comme sur des roulettes, je t'assure. Il faudrait de grands bénéfices pour compenser pour le trouble et la misère que cela lui cause»*. L'exploitation du bois n'est pas de tout repos : en mai 1883, Théodore-Jean Lamontagne accuse la perte de sa coupe par la crue des eaux. Quant aux opérations, on s'informe des progrès de la

drave et fait état de la réparation ou l'entretien des équipements.

L'établissement de Sainte-Anne-des-Monts est l'objet d'un vol en 1885. Pour ce qui est du magasin, on témoigne des mutations du personnel et adresse les commandes habituelles de marchandises. L'inventaire, diversifié, inclut des fils à rets, des lignes à morue, des clous, des fenêtres, du thé, du fil en fuseau, du papier à notes, des draps «italiens», de la cassonnade, des catéchismes, des livres d'histoire sainte et du Canada, etc. Les marchandises y sont acquises au troc (en particulier de morue) et au comptant, même si les gens de Sainte-Anne-des-Monts seraient, aux dires de Georges, peu assidus à régler leurs dettes. Cela explique que le commis du magasin adopte une politique consistant à réserver la farine de première qualité (qui se fait rare à l'instar du beurre) aux achats au comptant, et la «farine d'habitant» (seconde catégorie) pour le troc de la morue avec les pêcheurs. On profite de grands rassemblements comme les «quarante heures» pour obtenir un remboursement «accéléré» de la part des récalcitrants.

Mais Théodore-Jean ne restreint pas ses activités qu'à la Gaspésie; en plus de s'établir sur la Côte-Nord, il acquiert du bois à Trois-Rivières (... et en vend au Lac Saint-Jean!). Il affrète successivement des goélettes dont la nomenclature même suffit à nous étonner: l'«Estelle», le «P. Fortin», le «Frank», la «Marie Anne», la «Régina» et la «Burnley», à bord desquelles il transporte du bois, des marchandises et même du fer.

Un autre volet d'activités de Lamontagne consiste dans la traite des fourrures. Il en achète régulièrement : peaux d'ours, de caribou, de chevreuil, de loup, de castor et de martre. Comme nous l'avons observé pour les archives de la **Compagnie de la Bale d'Hudson**, les fourrures de la rive sud sont d'une valeur moindre qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord¹². Aussi Eugénie Lamontagne avise-t-elle son

père le 15 mai 1888 que son mari, le magistrat A.A. Hudon de Chicoutimi, en route pour le Lac-Saint-Jean,

... a pris avec lui les 8 peaux de martres que vous nous avez envoyées, mais il craint ne pas les vendre à très bon prix car la martre du sud, paraît-il, a peu de vente (sic), du moins, par ici.

Les activités commerciales de Théodore-Jean Lamontagne sont donc, à leur apogée, très variées. En complément, il se fait élire maire de Sainte-Anne-des-Monts en 1878. À ces entreprises, nous devons en ajouter une autre, qui relève d'un cas particulier, l'établissement des Escoumins qui est une des activités de Théodore-Jean Lamontagne sur laquelle nous avons plus de renseignements.

L'établissement des Escoumins

Sur la Côte-Nord autant qu'en Gaspésie, Théodore-Jean Lamontagne met à profit son expérience chez Price. C'est à son emploi qu'il s'intéresse aux possibilités de l'industrie forestière nord-côtière. On retrouve dans la correspondance Lamontagne, un rapport d'exploration des environs des Escoumins signé par l'arpenteur P.H. Dumais le 23 août 1873. Constamment aux aguets, le fin entrepreneur qu'est Théodore Lamontagne fait fructifier ses investissements et ses profits. Le 16 novembre 1877, il se porte acquéreur à Québec, de la propriété de John Ross et Eugène Chinic, sans doute mandataires du failli John-Edmund Barry, un ancien gérant des Price à Rivière-du-Loup, comprenant deux moulins à scie aux Escoumins et Sault-au-Mouton, ainsi que leurs dépendances, au coût de 20 000 \$. Parmi l'équipement inclus dans ces installations, relevons, d'après l'inventaire, une ferme, des traîneaux, charettes, carrioles, harnais, scies, barges, canots et un yacht; dans les bâtiments de Sault-au-Mouton, un magasin, une forge, un moulin à farine, une étable et même une école. Théodore-Jean Lamontagne acquiert du même coup les réserves forestières

des rivières Bergeronnes et Sault-au-Mouton.

Angélique et Théodore-Jean, dont l'union donne naissance à une abondante progéniture de dix-neuf enfants, parmi lesquels trois décèdent en bas-âge, en ont déjà 15 en 1877. C'est justement Édouard Vachon, qui épouse en 1874 l'une des filles, Emma, qui se voit confier la gérance de l'établissement des Escoumins. Conjointement à ses occupations, ce dernier suit les traces de son beau-père et se fait élire maire de 1879 à 1884. Un des fils Lamontagne, Émile, à la suite de la faillite en février 1887 de son magasin-général de Sturgeon Falls en Ontario, qu'il a fondé en 1883 avec son associé Horace Michaud¹³, est rescapé par son père (à la demande d'Émile, qui envisage d'abord de s'installer dans l'Ouest canadien) qui lui offre en avril 1887 d'être commis au magasin des Escoumins. Ils s'y installent en compagnie de sa femme Amanda Lévesque de l'Isle-Verte, de quatorze ans plus âgée. Les faibles aptitudes d'Émile Lamontagne pour les affaires sont compensées par la forte personnalité de son épouse. Selon David Lonergan: «*quand la situation l'exigeait, elle n'avait pas peur d'imposer son autorité et ses avis à son mari*»¹⁴. Édouard Vachon, gérant des Escoumins, abandonne sa fonction en 1884, au profit du capitaine John Topping, suivi d'Émile en 1893¹⁵. Lissons Eugénie, qui, de Chicoutimi, affirme à son père le 15 mai 1888 :

Nous avons appris avec beaucoup de chagrin, cher Papa, les tristes circonstances où se trouve cette pauvre Emma, après avoir eu déjà tant d'épreuves et de contrariétés, depuis quelques années. Ce pauvre Vachon fait donc pitié et je me demande s'il pourra jamais se résigner au triste sort qu'il s'est attiré. C'est affreux d'y penser. Qu'est-ce que c'est que de le subir? Si encore, cela avait les bons résultats de le rendre plus prudent et un peu plus religieux, ça ne serait qu'à mi-mal. Espérons le toujours.

«*Qu'elle est à plaindre!*», ajoute-t-elle dans une lettre du 25 juin suivant.

Les revers financiers d'Édouard Vachon sont tels, qu'en 1888, le couple doit prendre un médecin en pension. Selon la rumeur publique, il doit quitter Vancouver (où il s'est établi en 1887 sur la recommandation du sénateur Pierre Fortin et du député L. Z. Joncas), car il serait dans l'incapacité de payer



Angélique Roy en 1885
(Fonds Théodore-Jean Lamontagne, Centre d'archives de la Gaspésie).

ses employés. L'année suivante, il purge une peine de prison pour non paiement de ses dettes...

La situation n'est guère plus reluisante aux Escoumins, où, dès 1882, des démarches sont entreprises pour céder l'établissement qui éprouve des difficultés à écouler sa production. Le 26 juin 1884, une lettre de S. W. Mollony de Londres en Angleterre, indique qu'on fait miroiter la présence de minerai de fer sur la terre d'un fermier pour favoriser la vente des installations. Ces espoirs demeurent sans lendemain, tout comme l'intention de Price de s'en porter acquéreur en 1886.

Aussi les Lamontagne remettent-ils la selle à l'étrier (il s'agit peut-être d'une crise momentanée). Car, même

en période de difficultés économiques, les possibilités forestières restent immenses, comme en font foi deux rapports d'exploration de 1885 et 1886, certains secteurs de la rivière des Petits-Escoumins n'ayant pas été exploités depuis 25 ans. Leur capacité varie entre 125 000 et 200 000 billots. Les perspectives sont encore encourageantes.

Il faut attendre dix ans après l'achat du moulin en 1877 pour que les renseignements sur les activités du moulin et du magasin-général des Escoumins soient substantiels dans la correspondance des Lamontagne. Il est plausible que des documents n'aient pas été conservés car, la correspondance personnelle ou même commerciale ne vise qu'à une conservation éphémère et non à la diffusion¹⁶.

La documentation disponible depuis 1887 (alors que le capitaine Topping est gérant) nous permet de glaner des renseignements essentiels sur les activités de l'établissement des Escoumins. On y annonce l'ouverture annuelle du moulin (lequel est en opération depuis 1845, sous des propriétaires successifs)¹⁷, comme le fait Émile le 8 juin 1887 :

Nous achevons de clairer le bois du naufrage le moulin sera prêt à marché (sic) la semaine prochaine. La drave ne va pas très vite, nos hommes sont partis + ils doivent en monter une demain si le temps est favorable. (...) Nous pensons que nous aurons à charger de nos mardriers la semaine prochaine, c'est (sic) beau de voir comme ça va bien à bord, nous fournissons à peine.

Des difficultés d'approvisionnement sont aussi étayées par la correspondance d'Émile à Théodore. Aussi, une dizaine de jours plus tard, le commis signate-t-il que

Le moulin est en marche depuis 8 jours (...) ça va bien mais Les Billots vont nous manquer (sic) nous en

avons que pour une journée au plus pour [ramasser] le reste qu'il y avait à l'Ecluse d'en haut. Nous attendons des raftes (sic) demain matin si le vent n'est pas contraire. Je vous dirai bien franchement que ça coûterais (sic) un peu moins cher d'avoir le challan (sic) tout prêt pour le raftage que des chaloupes, sans conter (sic) que nous aurions du bois d'avance.

Le 20 juin 1887, Émile fait état d'une missive que son père lui a adressée six jours plus tôt quant «aux affaires de bois». Les choses ne semblent guère s'améliorer. En effet, précise-t-il, «ca n'a pas été (sic) comme nous l'aurions voulu, surtout le raftage, tant qu'au moulin il a fait son devoir, car nous voila arrêté d'a midi (sic) + pas de signes de raftes (sic)». Un mois plus tard, Émile

Celui-ci n'est pas à l'abri des déficiences de toutes sortes, comme cette «scie [qui] a été massacrée + brisée en pièce (sic)». ou... le gel qui l'empêche parfois de fonctionner! Puisqu'il ne se fait pas de chantier, Émile peut noter, en décembre, que «les affaires sont tranquilles ici, si ce n'est qu'un peu de bois de corde qui se fait le long de la côte», alors qu'au moulin, les ouvriers commencent à contester les conditions salariales du contremaître, et qu'Émile prévoit un déficit sur les opérations de l'année suivante.

La situation du chantier s'améliore en 1888, car en juin, Émile, signale à Théodore que «le sciage va assez bien, seulement que nous avons été retardés par le radoub (...) qui aurait pu être arrangé ce printemps, sans beaucoup de frais ainsi que la dalle, tout cela

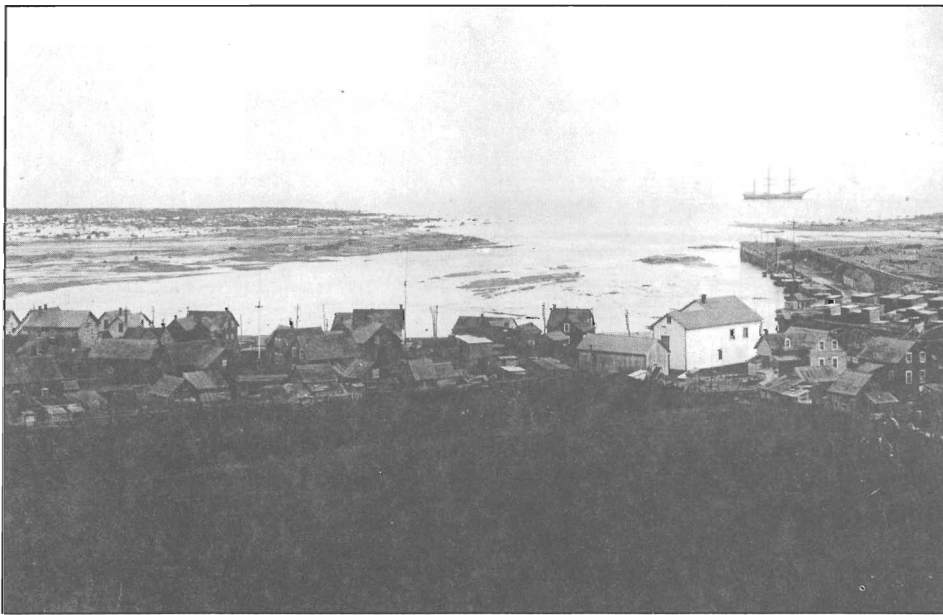
un jour positif au moins jusqu'en 1890.

Les profits du magasin des Escoumins sont tout aussi moyens. À plusieurs reprises depuis 1887, on y remarque un éventail des marchandises insuffisant, particulièrement les plus fraîches. Émile, qui doit justifier la rentabilité de son établissement, est optimiste: «Je vous assure que ça vend. C'est sans relâche», dit-il. Au crédit d'Émile, concédons que le magasin présente toutes les apparences d'une saine administration, comme il en fait la démonstration à son père le 19 décembre 1887:

[Le] Magasin est bien trimé, tout est dans les tablettes pour que tout soit à la vu (sic), plusieurs m'ont demandés (sic) si c'était un stock nouveau que nous avions eu tant que tout était bien arrange (sic). Je fais bien attention que personne sendette (sic) + Mr Topping aussi - Car nous fesons (sic) une revue de nos livres à toutes les semaines.

En plus de se déplacer souvent à Québec pour ses affaires (d'où il approvisionne ses magasins) et d'envisager de se rendre à l'exposition de Boston en 1883 - ou d'y visiter son fils Ephrem en 1890-, Théodore-Jean va régulièrement aux Escoumins, vérifier l'état de son entreprise. D'autres parents aussi y traversent, comme cette tante Rébecca qui, en 1881, ne reculant devant aucun sacrifice, «est allée passer l'hiver aux Escoumins avec Emma».

Le caractère familial de l'entreprise des Escoumins va engendrer de la confusion au département des Affaires indiennes. En 1880, lorsque l'agent de Betsiamites, Louis-F. Boucher, suggère la formation d'une réserve aux Escoumins pour les 50 Montagnais de l'endroit, il commet un impair en attribuant la propriété du terrain de 97 acres (39,25 hectares) à Édouard Vachon. La méprise est compréhensible, compte tenu de l'absence du véritable propriétaire. Néanmoins, les négociations pour l'achat du terrain que les Montagnais occuperaient «depuis



Le village et le havre des Escoumins au début du siècle (Société historique de la Côte-Nord, Coll. Histoire régionale).

avoue à son frère Georges, qu'«ici les affaires vont bien mal, nous sommes dans une vraie sad locke (sic), nos Billots se rendent ici avec beaucoup de difficulté». En octobre, Émile apprend de son père, l'annulation du chantier d'hiver. Le contremaître du chantier, Joseph Fortin, est de cet avis, croyant la saison trop avancée. Le moulin, selon Émile, «scie à merveille, seulement que les dogs, font défauts (sic)».

aurait coûté bien moins cher», en pointant du doigt la négligence et les écarts de conduite d'un employé, dont il a cru pouvoir se passer, mais en vain, de 1887 à ... 1896! Après qu'en juillet 1886, un feu de forêt se soit déclaré, des violations sont signalées sur le territoire de coupe de l'entreprise. Un certain M. McLaren est chargé de trancher la véracité de ces allégations¹⁸. Les activités du moulin se déroulent sous

plus de 30 ans», traînent en longueur. Il ne fait l'objet d'un arpentage qu'en 1882, et les difficultés s'accroissent; bien que consentant, en principe, à le vendre, Théodore-Jean Lamontagne multiplie les exigences (certainement dues à des difficultés financières) et l'examen des titres de propriété s'éternise. Ce n'est que douze ans après l'ouverture des négociations, le 23 juillet 1892, à Québec, que le département des Affaires indiennes procède à l'achat du terrain et de ses dépendances, au coût de 162,75 \$¹⁹. Cette vente n'handicape pas la poursuite des opérations forestières aux Escoumins, considérant l'exiguïté de la réserve. Les Lamontagne y exercent «un commerce de bois considérable»²⁰, des billots étant expédiés jusqu'en France. (À suivre dans le prochain numéro).

Notes

1. Françoise Van Roey-Roux, **La littérature intime du Québec**, Montréal, Boréal, 1983, p. 7-8. Robert Blondin, en collaboration avec Gilles Lamontagne, **Chers nous autres. Un siècle de correspondance québécoise**, Montréal-Nord, VLB éd., 1978, 2 v. Une copie informatisée de certaines transcriptions du fonds Lamontagne a été déposée aux Archives de l'Université de Québec à Rimouski par l'auteur de cet article.
2. Les renseignements sur la généalogie de la famille Lamontagne sont tirés de : **Répertoire des naissances, mariages et décès 1800-1880**. M.R.C Denis-Rivierin, Sainte-Anne-des-Monts, Éd. de la Société d'histoire et d'archéologie des Monts, 1991, v. 5, p. 233-236, de : David Lonergan. **Anthologie de Blanche Lamontagne-Beauregard**, Montréal, Guérin, 1989 et du **Recensement fédéral de 1901**, T-6522.
3. Louise Dechêne. «Les entreprises de William Price (1810-1850). Scieries et chantiers», **Saguenayensia**, vol. 12, no 4 (juillet-août 1970) : 82. Jean-Charles Fortin et al, **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 158 et 282-292. Jules Bélanger et al., **Histoire de la Gaspésie**, Montréal, Boréal Express/Institut québécois de recherche sur la culture, 1981, p. 189 et 374. Richard Dubé, «L'est du Québec au 19^e siècle», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, VI, 1 (janvier-avril 1979) : 27. Alain Laberge, dir., **Histoire de la Côte-du-Sud**, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 119 et 243. Camil Girard et Normand Perron, **Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean**, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, p. 199.
4. Camil Girard et Normand Perron, **op.cit.**, p. 202. ANQ. Fonds de la Compagnie Price. M.188/12. W.E. Price à William Price, 3 mai 1854.
5. «Des Price à l'Anglo : les origines de Forestville», **Revue d'histoire de la Côte-Nord**, 13 (novembre 1990) : 13. L'expression «financement-rachat» est de nous, mais est significative. L'usage de nommer gérant l'ancien propriétaire des scieries achetées par les
6. **JALC 1860**. «Report of the Superintendent of Fisheries of Lower Canada, 1859».
7. **JALC 1865**. «Annual Report of Pierre Fortin, Stipendiary Magistrate..., 1864».
8. **DSC 1869**. «Rapport de Théophile Têtu, Écr..., 1868». Voir aussi : **DSC 1870**. «Rapport de N. Lavoie, Écuier..., 1869».
9. Jules Bélanger et al., **op.cit.**, p. 360. **DSC 1875**. «Rapport de N. Lavoie, Écr..., 1874». **DSQ 1874**. «Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, 1873».
10. **DSC 1873**. «Rapport de N. Lavoie, Écr..., 1872».
11. **DSQ 1884-1903**. «Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne». Jules Bélanger et al., **op. cit.**, p. 395. **Recensement fédéral de 1861**. C-1280.
12. Voir au sujet de la qualité des fourrures de la rive sud à la fin du XIX^e siècle : Jean-Pierre Bélanger. «La Gaspésie et la Cie de la Baie d'Hudson 1834-1910». **Gaspésie**, XXXI, 3 (123) (septembre 1993) : 28-39.
13. René Bélanger, **Les Escoumins**, Chicoutimi, Publications de la Société historique du Saguenay, 1946, p. 32-34 et 51. Émile et Horace Michaud établissent leur magasin de Sturgeon Falls en mai 1883; le frère aîné d'Émile, Gustave, qui avait peu de goût pour les études, qu'il abandonne en 1871 à sa deuxième année de collège, les rejoint en octobre. En 1888, il envisage en vain d'ouvrir un restaurant en Colombie-Britannique, avant d'y aller bûcher un an plus tard, «avec ce fameux Vachon», «ce misérable sans coeur»- selon ses propres termes-, séjour au cours duquel il contracte une blessure à la main gauche, dont il perd l'usage pendant un an.
14. David Lonergan, **op. cit.**, p. 24.
15. Le fils de John Topping, Henry, assiste régulièrement Émile au magasin, malgré les réticences de ce dernier. René Bélanger, **op. cit.**, p. 34-35. Raymond Boyer, Réjeanne Delarosbil et Réal Doyle, **Répertoire des mariages Haute-Côte-Nord 1668-1992**, Québec, Société de Généalogie de Québec, 1993.
16. Françoise Van Roey-Roux, **op. cit.**, p. 193.
17. Selon Normand Perron, il s'agirait de l'exploitation forestière la plus régulière de la Haute-Côte-Nord de 1845 à 1920. Normand Perron. «Le peuplement agro-forestier 1820-1945». [Version préliminaire d'un chapitre de l'**Histoire de la Côte-Nord**], Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 26.
18. La correspondance ne dit pas si ces plaintes étaient fondées.
19. **DSC 1881**. «Rapport de l'agent L.F. Boucher, 1880». **DSC 1882**. «Rapport de l'agent L.F. Boucher, 1881». (Reproduit dans la **Revue d'histoire de la Côte-Nord**, 14 (mai 1991), p. 25-29). **ANC. Fonds RG 10. (Archives du ministère des Affaires indiennes et du Nord)**. T-9941, vol. 1851. «Surrender sale by Theo. Jean Lamontagne to Her Majesty, 23rd July, 1892». José Mailhot. «La marginalisation des Montagnais (1830-1950)». [Version préliminaire d'un chapitre de l'**Histoire de la Côte-Nord**]. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 42. Maurice Ratelle. **Contexte historique de localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours**, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987, p. 283.
20. **Le Canadien**, 23 octobre 1887. Cité par René Bélanger, **op. cit.**, p. 33.

L'aveu et dénombrement des seigneuries de Rimouski et de Rivière-Métis

25 août 1724

BÉATRICE CHASSÉ (QUÉBEC)

Pierre Lepage Sieur de Saint-Barnabé, demeurant à Rimouski, se présentait au palais de l'intendant Bégon à Québec, le 25 août 1724. Là, il allait remettre son aveu et dénombrement pour les seigneuries de Rimouski et de Rivière-Métis, ainsi que l'exigeait sa qualité de seigneur des dits lieux.

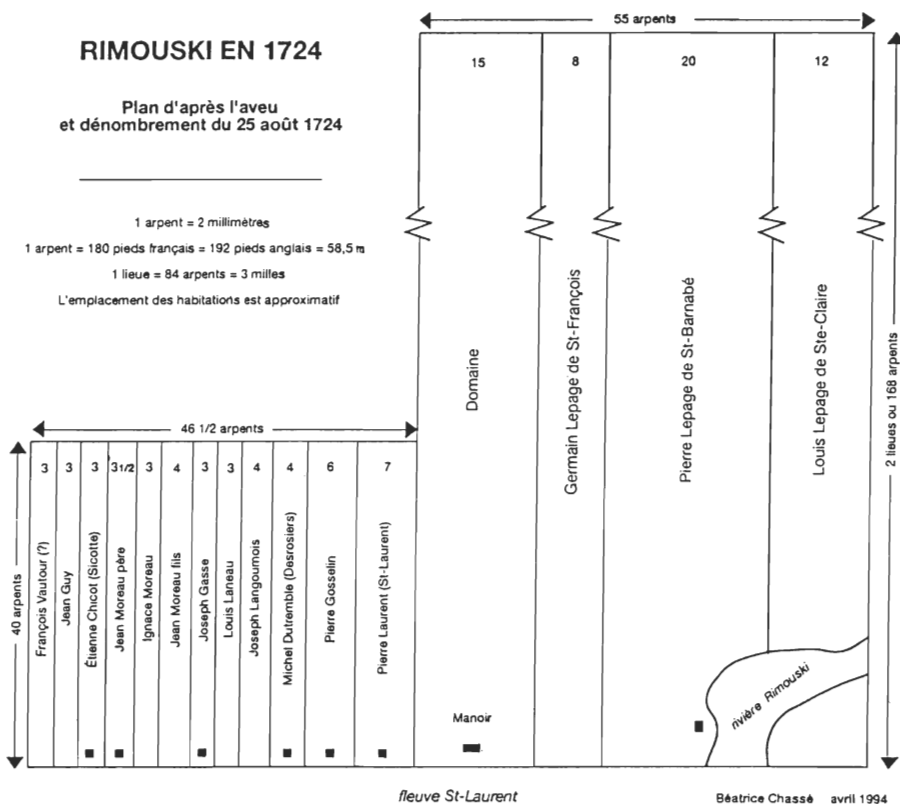
Les déclarations du seigneur de Saint-Barnabé

L'aveu et dénombrement comprenait une liste des habitants de Rimouski, avec la description des bâtiments, la superficie des terres concédées et l'étendue des espaces défrichés. Le document contenait aussi la déclaration de propriété du seigneur Lepage sur la terre de Sainte-Claire et sur la seigneurie de Rivière-Métis. Celle-ci s'étendait sur une lieue de front, à prendre de part et d'autre de la rivière,

sur une lieue de profondeur. Quant à la terre de Sainte-Claire, elle occupait une superficie d'une lieue de front sur deux de profondeur et était située derrière la seigneurie du seigneur Couillard de Lespinay, à la rivière du Sud. Sur la terre de Sainte-Claire comme sur les bords de la rivière Métis, aucun habitant n'était établi et il ne s'y trouvait encore que des espaces à l'état de nature.

Le manoir et la chapelle

Mais, il n'en était pas de même dans la région de Rimouski, même si l'implantation humaine ne progressait que péniblement. On remarquera qu'il ne se trouvait ni chapelle ni moulin à cette époque. Plusieurs historiens qui ont traité des origines de Rimouski rapportent que ces bâtiments auraient existé dès l'année 1712. Nous comprenons qu'ils n'étaient pas construits au moment de l'aveu et dénombrement de 1724; le Sieur de Saint-Barnabé en aurait certainement fait mention. D'autre part, certains documents anciens nous inclinent à croire à l'existence d'une chapelle. Il se pourrait qu'une salle du manoir ait été utilisée pour le service divin lors du passage du missionnaire et comme lieu de rassemblement pour les prières du dimanche, le reste du temps. Les dimensions du bâtiment, de vingt-deux pieds par cinquante-deux, pouvaient bien se prêter à une telle utilisation, comme cela arrivait assez fréquemment dans les débuts. Ce qui est certain, c'est que ce manoir était situé sur le terrain de l'actuel Musée régional de Rimouski.



.....

Les pionniers

L'aveu et dénombrement de 1724 nous apprend qu'il n'y avait alors que huit maisons d'habitation à Rimouski, en incluant le manoir. Seulement six des douze habitants concessionnaires de terres avaient leur maison; c'était Pierre Saint-Laurent, Pierre Gosselin, Michel Desrosiers, Joseph Gasse, Jean Moreau père et Étienne Chicot (Sicotte). Les pionniers, Pierre Saint-Laurent et Pierre Gosselin, avaient été les premiers arrivés dans la région, après l'établissement du seigneur René Lepage de Sainte-Claire, en 1696. L'on comprend alors qu'ils aient été à même de se tailler des lots plantureux. Pierre Saint-Laurent avait reçu pour sa part sept arpents de front (1/4 de mille), tandis que Pierre Gosselin en avait reçu six, sur la même profondeur de quarante arpents.

Tous les pionniers mentionnés à l'aveu et dénombrement demeuraient à Rimouski, sauf Joseph Langoumois. Pierre Lepage de Saint-Barnabé, avec sa famille, avait aussi son lieu de résidence permanent à Rimouski. Il satisfaisait ainsi à l'obligation de tenir feu et lieu. Cela n'était pas le cas de tous les seigneurs. À Saint-Roch-des-Aulnaies, par exemple, Pascal-Amable Dionne ne commençait à tenir feu et lieu qu'en 1852, alors que les premiers habitants étaient établis depuis 1679.

François Vautour (?)

Nous nous excusons auprès des lecteurs si nous n'avons pas réussi à traduire avec exactitude le nom de François «Trestoure», «Destours» ou «Vautour». Comme les habitants ne savaient pas écrire, ils exprimaient leurs noms oralement et le notaire ou le secrétaire devaient se contenter de transcrire «à l'oreille», quand ils entendaient un nom peu connu. Ici, nous prenons la liberté de faire appel à tous. Quiconque aura des renseignements à nous communiquer à ce sujet sera le (la) bienvenu (e). Personnellement, nous croyons qu'il s'agissait du nom «Vautour», mais cela nous paraît très éloigné phonétiquement de «Tres-toure». Ce dernier nom, à notre avis, n'existait pas, mais c'est celui qu'il faut écrire dans une transcription textuelle.

Le découpage de la terre seigneuriale

En étudiant la carte ci-jointe, nous observons que la ligne de séparation entre le domaine seigneurial et la terre de Pierre Saint-Laurent pourrait bien être à l'origine de l'avenue de la Cathédrale. De même, la ligne, parallèle au fleuve, qui marque la profondeur des terres des habitants a peut-être laissé sa trace sur ce qui est devenu le boulevard du Sommet, appelé autrefois le deuxième rang. Il serait facile de contrôler ces hypothèses au moyen de l'odomètre d'une automobile. Du boulevard du Sommet à la rue Saint-Germain, il devrait y avoir une distance d'environ deux ou trois kilomètres. Un esprit curieux trouvera peut-être d'autres indications.

Il est possible que le premier découpage de la terre seigneuriale ait laissé des marques encore visibles sur le tissu urbain de la ville de Rimouski.

Source: Archives nationales du Québec à Québec, **Aveux et dénombrements**, vol. 1, f. 183 v. - 186 v.

.....

Extrait de l'aveu et dénombrement des seigneuries
de Rimouski et de Rivière-Métis,
25 août 1724
Texte original

François Trestoure qui possède trois arpens de front sur
quarente de profondeur chargé de quinze sols et un chapon
de rente par arpent de front et un sol de cens lequel
n'y est point basti et a seulement deux arpens de terre
labourable

Qu'audessus est Jean Guy qui possède trois arpens
de front sur lad. profondeur chargés des mesmes cens
et rentes lequel n'a aucun batiment mais seulement
trois arpens de terre labourable

Qu'audessus est Estienne Chicot qui possède trois arpens
de front sur lad. profondeur chargés des mesmes cens et rentes
lequel a maison grange et estable et environ dix arpens
de terre labourable

Qu'audessus est Jean Moreau père qui possède trois arpens
et demy de front sur lad. profondeur chargés des mesmes
cens et rentes lequel a maison grange et estable
et environ dix arpens de terre labourable

Qu'audessus est Ignace Moreau fils qui possède trois
arpens de front sur lad. profondeur chargés des mesmes cens

François Trestoure qui possède trois arpens de front sur
quarente de profondeur chargé de quinze sols et un chapon
de rente par arpent de front et un sol de cens lequel n'y est
point basti et a seulement deux arpens de terre labourable.

Qu'audessus est Jean Guy qui possède trois arpens de front sur
lad. profondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel n'a
aucun batiment mais seulement trois arpens de terre
labourable.

Qu'audessus est Estienne Chicot qui possède trois arpens de
front sur lad. profondeur chargés des mesmes cens et rentes
lequel a maison grange et estable et environ dix arpens de
terre labourable.

Qu'audessus est Jean Moreau père qui possède trois arpens et
demy de front sur lad. profondeur chargés des mesmes cens
et rentes lequel a maison grange et estable et environ dix
arpens de terre labourable.

Qu'audessus est Ignace Moreau fils qui possède trois arpens
de front sur lad. profondeur chargés des mesmes cens et
rentes lequel n'a aucun batiment mais seulement deux
arpens de terre labourable.

Qu'audessus est Jean Moreau fils qui possède quatre arpens
de front sur lad. profondeur chargés des mesmes cens et
rentes lequel n'a aucun batiment mais seulement quatre
arpens de terre labourable.

.....

VIEUX ÉCRITS

PRÉSENTATION DE PIERRE COLLINS
ARCHIVISTE

Cette chronique a pour objectif de ressortir de l'oubli des textes et des documents d'archives dont le contenu est encore aujourd'hui intéressant et très instructif pour connaître la description et la perception des lieux et des événements d'hier.

Nous vous proposons un large extrait d'un rapport effectué par Arthur Buies en septembre 1890 où il décrit les progrès de l'agriculture et de la colonisation dans le haut-pays de Rimouski «là où la terre danse [...] c'est un quadrille de la nature»¹.

LE COMTÉ DE RIMOUSKI

À L'HONORABLE H. MERCIER,

Premier ministre de la province de Québec.

Monsieur le Premier,

J'ai l'honneur de vous exposer, dans le présent rapport, le résultat d'une expédition que je viens de faire dans l'intérieur du comté de Rimouski, pour constater l'état de cette contrée à différents points de vue, et particulièrement au point de vue de l'agriculture et de la colonisation.

I

Dès qu'on a quitté le littoral du Saint-Laurent et qu'on a pénétré quelque peu dans l'intérieur, ce qui frappe avant tout le regard, ce sont les manifestations géologiques du sol. On se trouve en présence d'un pays en apparence montagneux, à cause des nombreux et capricieux soulèvements du sol, d'un pays coupé de vallées profondes qui lui donnent l'aspect d'une ondulation en quelque sorte infinie, irrégulière, accidentée et mouvementée, comme celui de larges vagues s'épanchant sur une surface remplie à la fois de précipices et d'escarpements prolongés.

Ces montagnes qui, vues à une certaine distance, semblent passablement élevées, ne sont que des collines souvent très irrégulières, arrondies, de véritables croupes ne renfermant pas un seul rocher, mais en revanche un sol végétal, très riche en ingrédients fertiles et couvert de fort belles forêts des bois les plus recherchés. Les rivières et les cours d'eau sont nombreux. La plupart du temps on dirait qu'ils coulent au fond de véritables abîmes, tant il leur a fallu creuser profondément la couche terrestre pour se frayer un lit et gagner soit le fleuve, soit les rivières plus grandes auxquelles ils apportent leurs eaux. À des indices irrécusables, on remarque souvent que tout le sol avoisinant est formé d'une épaisse masse d'alluvion qui atteint des hauteurs plus ou moins élevées, et qui forme en grande partie les collines et les soulèvements que l'on aperçoit de tous côtés.

Ajoutons que dans les nombreuses dépressions du sol, parfois même sur les flancs des montagnes, on rencontre des lacs de toutes les dimensions et en nombre tel qu'il est impossible, pour le voyageur qui veut se rendre compte des choses, de ne pas se demander comment ces

.....

profonds et tranquilles réservoirs de notre globe ont pris naissance et comment ils se sont alimentés jusqu'à nos jours. Des lacs! Il y en a partout, à profusion, sur toute la surface de l'Amérique septentrionale, et même particulièrement dans notre province. Lorsque à la suite de la période glaciaire, qui couvrit la plus grande partie du globe et qui dura des centaines de siècles, d'après les géologues, le continent Nord Américain émergea petit à petit de son linceul de glace, il se montra avec de terribles blessures, les côtes enfoncées, le dos troué en maints endroits, son épaisse croûte entamée et lacérée dans les parties les plus vulnérables. C'est dans ces blessures, restées béantes, que la glace s'arrêta, s'engouffra, se fondit et forma les lacs que nous trouvons aujourd'hui presque à chaque pas, et vers lesquels se dirigent en si grand nombre des pêcheurs avides de sport, sans se douter que dix mille siècles les contemplant.

D'autre part, la masse de glace, surprise par la débâcle et s'effondrant sous son propre poids, dût nécessairement se chercher un débouché et s'efforcer de gagner la haute mer. De là ces rivières et ces cours d'eau qui, après des siècles de labeurs, de tentatives, d'essais répétés pour se frayer un chemin découpèrent et creusèrent le sol dans les endroits les plus faciles, repoussant de chaque côté d'eux d'énormes masses de terre, de détritiques de substances organiques accumulées, qui ont formé les collines et les apparentes montagnes l'on découvre aujourd'hui. Ce sol est donc en général fertile et voilà pourquoi les terres de l'intérieur de notre province, celles particulièrement qui bordent les cours d'eau, sont incomparablement plus fécondes que celles qui bordent le grand fleuve Saint-Laurent.

Sans doute, je ne veux pas donner cette explication comme irréfutable, ni comme la seule qui puisse être apportée à l'existence du phénomène que je signale; mais comme je la crois très plausible et comme elle semble justifiée par la nature et la physionomie des lieux, je crois pouvoir sans crainte la présenter dans le rapport que je vous adresse, en laissant aux géologues le soin de la combattre ou de l'appuyer suivant leurs théories personnelles.

Le voyageur qui veut pénétrer dans l'arrière-pays du comté de Rimouski, et de là descendre à peu près parallèlement au fleuve, prendra de préférence la route dite de Saint-Anaclet, paroisse de l'intérieur, située entre Rimouski et Sainte-Luce; il suivra cette route jusqu'à la cinquième concession de Saint-Anaclet, tournera à gauche et s'engagera dans le chemin Neigette, qui le mènera jusqu'à la paroisse de Saint-Donat, située immédiatement en arrière de la paroisse de Sainte-Luce.

Sur presque tout ce trajet on suit, en s'en écartant de bien peu, la rivière Neigette, qui va se jeter plus loin dans la rivière Métais.

Ici on est entré en plein coeur de la région mamelonnée et onduleuses dont nous venons de parler.

Le pays est si accidenté, tout en bosses et en ravins, qu'on se demande comment l'homme a pu y pénétrer, y faire des chemins et s'y établir. On y voit des maisons, aussi bizarrement situées qu'il est possible de l'imaginer. Parfois il n'y a pas place, sur le même mamelon, pour la maison et ses dépendances; on aperçoit d'abord l'habitation sur une butte, puis la grange dans un ravin plus bas, en sorte que l'on découvre l'une après l'autre.

Cette région est si accidentée que mon conducteur ne peut s'empêcher de jeter ce cri: «La terre danse ici, monsieur, c'est un quadrille de la nature». Aussi ne faut-il pas s'étonner si les côtes y succèdent aux côtes; tout le temps se passe à gravir et à descendre et cependant ces côtes sont bien peu de chose en comparaison de celles que l'on trouve plus en arrière, entre les paroisses nouvelles de Sainte-Angèle, de Saint-Gabriel et de Saint-Marcelin.

En arrivant au village de Saint-Donat, les collines s'éloignent quelque peu et l'on entre dans une vallée où l'horizon s'élargit et où l'espace redevient libre. Le village en lui-même n'est pas considérable, mais en revanche les terres sont remarquablement fertiles.

On retrouve là les beaux champs de céréales qu'on se rappelle avoir vus dans les régions

favorisées de la province; on remarque des essais d'horticulture, et une égalité d'aisance qui répand comme un parfum de bonne habitation sur tout le parcours du chemin.

On continue, et après avoir fait encore environ huit milles et traversé une étendue de deux ou trois milles comparativement inculte, on voit se dessiner devant soi, sur les bords coquets et sinueux de la rivière Métis tout à fait au fond d'une gracieuse vallée, le joli et pittoresque village de Sainte-Angèle, qui vient à point reposer agréablement la vue du spectacle trop prolongé des soubresauts du pays avoisinant.

Sainte-Angèle est le joyau de l'intérieur du comté de Rimouski. Non seulement elle doit à la nature des privilèges et des dons spéciaux qui lui donnent la beauté et l'attrait, mais encore elle doit à sa situation géographique d'être comme un centre d'où la colonisation rayonne dans toutes les directions. Elle est placée en effet sur la rivière Métis, à égale distance, sept milles environ, de deux stations de l'Intercolonial, celles de Sainte-Flavie et de Saint-Octave. Elle s'ouvre d'un côté sur le chemin de la Matapédia, qui va de Sainte-Flavie à la Baie des Chaleurs, et de l'autre sur le nouveau chemin qui a été pratiqué cette année même à travers la forêt, et qui, partant de Sainte-Angèle, suit tout le long la rivière Métis et aboutit au grand lac de ce nom, vingt et un milles plus loin. Tout autour du village, s'étageant doucement et harmonieusement, s'élèvent des collines auxquelles on donne volontiers le nom de montagnes, et qui sont toutes facilement cultivables, les unes même jusqu'à la moitié ou aux trois quarts de leur hauteur.

Toutes ces terres sont d'une remarquable fertilité. On voit onduler les longs épis chargés de grains; les terres plantureuses d'avoine et de blé rivalisent avec les prairies couvertes d'un foin généreux, et l'on reste étonné de ce spectacle dans un endroit où l'on croyait naturellement que la civilisation avait à peine pénétré, mais c'est là une impression fautive qu'il convient de rectifier sur le champ.

Dans notre pays ce sont surtout les gens des nouveaux établissements qui sont les plus dégourdis et les plus portés à adopter toutes les formes du progrès. N'étant pas retenus par la routine, par la tradition, par l'emploi des vieilles méthodes, par les entraves qu'apportent des gens intéressés, prévenus et facilement alarmés à l'idée d'une amélioration ou d'une transformation quelconque, ils créent de toutes pièces un état nouveau, basé sur les conditions nouvelles de la culture et les progrès récents qu'on y a accomplis.

Vous craignez d'arriver là aux dernières limites des habitations, parmi des gens qui ont perdu tout souvenir de leur existence antérieure, ou qui ont toujours vécu isolés et sauvages. Vous vous imaginez qu'ils resteront tout ébahis à votre approche et qu'ils sauront à peine vous répondre ou comment vous recevoir.

Détrompez-vous. Ce monde-là se compose précisément, à de rares exceptions près, de ce qu'il y a de plus actif et de plus énergique dans nos vieilles paroisses. Plutôt que d'émigrer aux États-Unis, ces colons et ces défricheurs nouveaux ont résolu de tout essayer d'abord sur le sol de leurs pères, et ils se sont enfoncés vaillamment, hardiment, dans le coeur de l'épaisse forêt. Ils apportent avec eux des méthodes nouvelles et un esprit nouveau; aussi voit-on les établissements qu'ils ont fondés prospérer beaucoup plus vite que les anciens, dotés qu'ils sont de ces améliorations modernes qui simplifient et facilitent toutes les opérations agricoles.



Laboureurs à l'oeuvre! (Coll. Lionel Pineau).

Détrompez-vous. Ce monde-là se compose précisément, à de rares exceptions près,

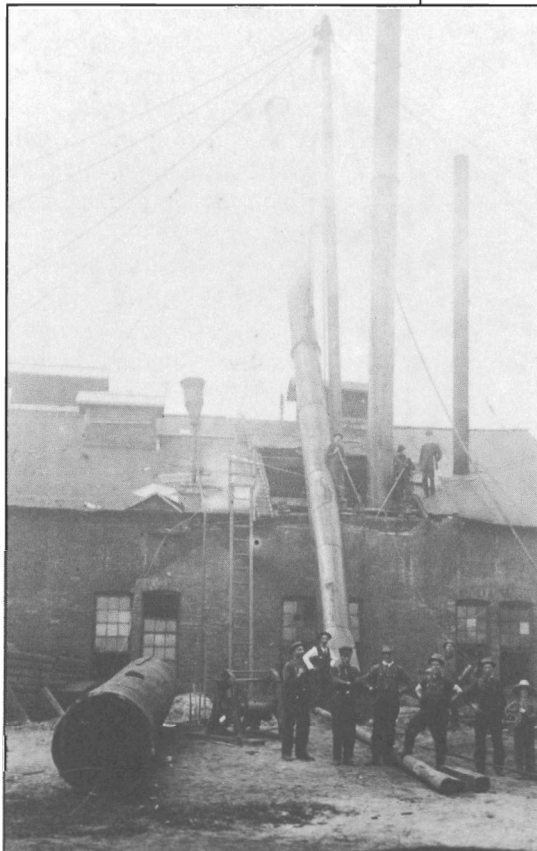
de ce qu'il y a de plus actif et de plus énergique dans nos vieilles paroisses. Plutôt que d'émigrer aux États-Unis, ces colons et ces défricheurs nouveaux ont résolu de tout essayer d'abord sur le sol de leurs pères, et ils se sont enfoncés vaillamment, hardiment, dans le coeur de l'épaisse forêt. Ils apportent avec eux des méthodes nouvelles et un esprit nouveau; aussi voit-on les établissements qu'ils ont fondés prospérer beaucoup plus vite que les anciens, dotés qu'ils sont de ces améliorations modernes qui simplifient et facilitent toutes les opérations agricoles.

.....

À Sainte-Angèle, il y a au moins une trentaine de moissonneuses en usage, sans compter les autres instruments aratoires, et cela parmi une population qui, il y a trente ans à peine, était absolument sans ressources et extrêmement clairsemée.

Dans ce temps-là le grand chemin de Matapédia qui a ouvert à l'agriculture toute la vallée de ce nom, n'était pas encore commencé, puisqu'il ne date que de 1863. Aujourd'hui, il est bordé d'établissements sur presque tout son parcours, et depuis Sainte-Flavie qui, à cette époque, constituait à peu près la limite des habitations, jusqu'à Amqui, qui forme l'avant-dernier canton du comté de Matane, on compte plusieurs paroisses, entre le chemin de Matapédia et la ligne de l'Intercolonial. Ce chemin Matapédia, disons-le entre parenthèse, a été par bouts une entreprise très longue et très difficile à conduire. En certains endroits il a coûté jusqu'à \$400 dollars l'acre, tant les travaux à faire étaient ardues, à cause de la configuration et des résistances de toute nature du sol. Aujourd'hui il offre une longue et belle voie de communication et de colonisation qui a fait, pour l'ouverture de cette région, autant au moins que l'Intercolonial lui-même.

Non seulement le chemin de Matapédia n'était pas construit il y a trente ans, (c'était une grande voie qui devait devancer la colonisation,) mais encore, et à plus forte raison n'y avait-il pas de chemin, à peine même un sentier rudimentaire conduisant du littoral du fleuve à l'intérieur. Ceux qui amenaient avec eux cheval et voiture, étaient obligés de les traverser, lorsque les rivières étaient trop profondes, sur les planches mises en travers de deux canots. Ils allaient à l'aventure, choisissant comme ils pouvaient les meilleures terres suivant les indices extérieurs; ils s'établissaient, sans songer aux peines, aux labeurs et aux difficultés de l'avenir, là où ils avaient fait leur choix, loin de toute communication, de tout secours et souvent aussi sans perspective définie devant eux.



Des travailleurs et leur gagne-pain
(Coll. Lionel Pineau).

C'est ainsi que, de nos jours encore, l'explorateur, qui pénètre à une certaine distance dans la forêt, se trouve inopinément quelquefois en présence d'un établissement rudimentaire, ce que l'on appelle vulgairement un «désert», en terme de colon.

Il se demande comment ceux qui y demeurent font pour vivre, pour communiquer avec les autres hommes et pour tirer quelque profit de leurs travaux. Les communications ont lieu surtout et en quelque sorte uniquement, l'hiver. C'est sur la glace des rivières que les défricheurs portent leurs rares produits à la paroisse voisine; c'est dans les chantiers des forêts, l'hiver, qu'ils vont travailler pour le compte des marchands de bois, et c'est ainsi que se trouve démontrée cette vérité pourtant bien simple et seulement émise de nos jours que, loin d'être des adversaires naturels, le colon et le marchand de bois travaillent au contraire l'un pour l'autre et s'aident mutuellement. Le colon, étant sur les lieux, facilite au marchand son industrie et sa besogne, tout en diminuant sa dépense et de son côté, le marchand de bois achète, quand il y a lieu, les produits du colon, lui paye en outre son travail et fait vivre de la sorte un homme que la misère et le découragement chasseraient bientôt du sol qu'il a si péniblement fécondé.

C'est dans ces défrichements, perdus en quelque sorte au milieu des forêts, et qui resteraient longtemps ignorés, si le besoin fiévreux de se répandre et de conquérir à la hâte tout son domaine terrestre ne sollicitait l'homme à en reculer sans cesse les limites habitées ou connues, c'est dans ces défrichements, dis-je, que nous trouvons, pour bien dire, notre berceau, l'image fidèle de ce que fut notre patrie à ses premiers jours. On y voit les hommes dans leur nature même, aux prises avec tout ce qui les entoure, et c'est ainsi que nous apprenons à connaître

par le détail intime comment se sont formées les sociétés qui, plus tard, vivent en pleine civilisation.

Ceux qui, comme moi, ont pu pénétrer dans les pauvres huttes où s'abritent tant de courages patients, tant d'héroïques résignations, ceux qui, comme moi, ont vu ce que peuvent accomplir ces défricheurs uniques, que rien ne rebute, que la fatigue de tous les jours accable, mais ne décourage pas; qui arrivent dans les bois, assez souvent sans les instruments les plus nécessaires, sans les choses indispensables et qui, cependant, abattent la forêt et trouvent, ou plutôt inventent des ressources qu'ils n'auraient jamais autrement soupçonnées; ceux enfin, qui ont pu comme moi contempler ce spectacle mille fois attachant et émouvant, savent tout ce qui est contenu dans ce mot de défricheur, si indifférent, si banal en apparence, et si humble qu'il n'éveille que l'idée vague d'un cabane au fond des bois et d'un abattis d'arbres fumants faits tout autour d'elle, en attendant que quelques touffes de blé poussent au milieu des souches noircies par le feu.

C'est là l'histoire de chaque défrichement successif, même de nos jours où tant de sollicitude s'attache à la colonisation et où l'on cherche par tant de manières à venir en aide au défricheur, soit par un budget spécial, soit par des sociétés de colonisation qui se chargent des frais d'établissement, soit enfin, même par des loteries, comme celle qu'a fondée, il y a quelques années, l'apôtre par excellence de la colonisation, monseigneur Labelle.

Ce n'est pas le riche qui colonise, c'est celui qui n'a que sa hache et qui avec ce seul outil, parvient à ouvrir de vastes étendues de forêt, à créer pour nous de nouvelles demeures, de nouvelles richesses, à féconder des contrées nouvelles où notre race pourra se développer de plus en plus à l'aise, en conquérant de plus en plus le sol. Le défricheur! voilà l'homme qui doit obtenir de n'importe quel gouvernement la plus grande part d'attention, de sollicitude et d'aide, de même que la colonisation doit être le premier et le plus important article de n'importe quel programme ministériel.

Dans notre prochaine livraison nous vous présenterons les chapitres 2 et 3 de ce coloré rapport d'Arthur Buies.

Note

1. Ce rapport de 52 pages constitue la réponse (publiée numéro 60) « suite à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 11 décembre 1890 pour : Copie des rapports de M. Arthur Buies sur les comtés de Rimouski, de Matane et de Témiscouata » voir la série microfilmée « Documents de la session » bobine numéro 50 (1890 vol. 24, no 60), produite par la Bibliothèque de la législature du Québec dont la bibliothèque de l'UQAR possède une copie. L'expression « la terre danse etc. » est citée en page 5.

.....

EN BREF

PAUL LAROCQUE ET EUCHARISTE MORIN

Le Village Saint-Georges-de-Cacouna a reçu le Prix Jean-Marie-Moreau, décerné dans le cadre du congrès annuel de l'U.M.R.C.Q. qui s'est tenu en septembre dernier. Cette distinction a été accordée pour la création d'un circuit patrimonial dans les limites du village. La Chambre de commerce poursuivra le projet cette année par la réalisation d'une brochure d'accompagnement.



La Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage a pris en main le dossier de la mise en valeur du manoir Fraser de Rivière-du-Loup.



Dénouement prochain du dossier de la maison Gauvreau? La Ville de Rimouski a annoncé en octobre dernier que l'entente avec le C.N. pour l'acquisition du parc de la Gare était signée. La Ville entend déménager la maison Gauvreau sur ce site et procéder à sa restauration avec l'aide du ministère de la Culture et des Communications.



La Municipalité de Rimouski-Est est sur le point de devenir propriétaire de la maison Lamontagne, monument historique classé. Les autorités municipales poursuivront l'animation et l'interprétation de ce lieu patrimonial, en collaboration avec le Comité du patrimoine et le ministère de la Culture et des Communications.



En juin dernier, le projet d'Institut polyvalent basque de Trois-Pistoles a reçu l'aval des gouvernements supérieurs. Ce projet évalué à 1,3 millions de dollars deviendra un attrait culturel sur le phénomène de la présence des pêcheurs basques dans l'estuaire et un lieu d'animation culturelle.



Un nouveau musée a été créé cet été dans le cadre des fêtes du 125^e anniversaire de Notre-Dame-du-Lac. Le Musée du Détour relate l'histoire de ce village.



En juin 1995, se tiendront les premiers états généraux du paysage québécois qui ont pour but de réunir l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, du développement des régions, du design du milieu bâti et de la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement.



À Saint-Donat, le Comité du 125^e anniversaire (1869-1994) a multiplié les activités du 16 au 24 juillet dernier sous le thème «Notre histoire, notre fierté».



À Squatec, les retrouvailles ont aussi été spectaculaires. Du 17 au 24 juillet, plusieurs milliers de personnes nées à Squatec ont pris part à une longue série de manifestations. Un album-souvenir principalement consacré à la généalogie des familles pionnières a connu une large diffusion.

Au terme de plusieurs démarches, le Musée du Bas-Saint-Laurent à Rivière-du-Loup a pu se porter acquéreur du riche Fonds photographique de René Pelletier (64 603 négatifs). Cette collection s'ajoute à celle du Fonds Belle-Lavoie pour constituer un ensemble unique au Québec.



C'est en 1696 que le seigneur René Lepage a obtenu sa concession. L'événement sera fortement souligné à Rimouski en 1996. Une corporation du Tricentenaire vient d'être créée à cet effet, sous la présidence d'honneur d'Irvin Pelletier.



Plus d'une centaine de personnes étaient présentes à l'UQAR le 16 septembre dernier, à l'occasion du lancement de l'ouvrage intitulé **Le Diocèse de Rimouski (1867-1992)**.



À Matane, l'action tenace d'un groupe de citoyens a tiré de l'oubli l'engin qui actionnait l'ancienne scierie de la compagnie Price, jadis le plus gros employeur de la municipalité. Reconditionné et rafraîchi, l'engin a été installé sur un socle de béton à l'extrémité nord du parc des Îles-de-la-Rivière.



Le centenaire de Sayabec a été célébré avec faste du 15 au 24 juillet. Beaucoup de monde, beaucoup d'action. Dans la rubrique «Livres à lire!» du présent numéro de la Revue, il est justement question du beau livre consacré à l'histoire de cette localité, dont le lancement a eu lieu le 19 juin.



À l'occasion de la remise des Prix d'excellence en architecture pour 1994, la ministre de la Culture et des Communications, Marie Malavoy a offert ses félicitations aux différents lauréats et, plus spécifiquement, aux promoteurs et aux architectes du projet du *Musée régional de Rimouski*, récipiendaire d'une mention, et du projet du *Centre d'interprétation du Bourg de Pabos*, lauréat du Grand Prix d'architecture. Par leurs caractéristiques, ces projets sont la démonstration éloquent que le concours est un moyen intéressant qui peut permettre une amélioration sensible de la qualité architecturale des bâtiments de nos villes et villages en plus de faciliter la participation des jeunes architectes. En effet, cette reconnaissance de l'Ordre des architectes vient confirmer la qualité indéniable de ces deux projets. (Source : Monique Thériault, Cabinet de la Ministre.)



Michel Saint-Pierre a été reporté à la présidence de la Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 16 novembre dernier.

.....

DES LIVRES À LIRE!

Comité du centenaire, Je vous raconte Sayabec 1894-1994,

IMPRIMERIE DU GOLFE INC., 1994, 278 PAGES.

Sayabec. Cet emprunt de l'Amérindien est fait pour être entendu avant d'être lu. Dans la vallée de la Matapédia, on le prononce «Sébec». Le dernier siècle a contribué à éloigner le terme de son sens premier qui pourrait être «rivière obstruée». La réalité s'étant profondément modifiée, la signification du mot réfère maintenant à toute autre chose.

Cette année, Sayabec fête le premier centenaire d'une organisation communautaire, rurale et villageoise, dynamique. Comme les Sayabécoises et Sayabécois se plaisent à le dire, Sayabec n'est pas seulement un souvenir : la place vit surtout de son devenir. Pour respecter l'origine parlée de leur appellation, les gens du milieu ont mandaté un personnage qui leur ressemble pour nous «raconter» les 100 ans de Sayabec. Le conteur désigné, un dénommé Père Jos, s'est acquitté de sa tâche, par l'écrit, dans une belle monographie paroissiale intitulée **Je vous raconte Sayabec 1894-1994**. À tout seigneur, tout honneur. Laissons-lui la parole :

Cent ans d'histoire, cent ans de souvenirs, j'en ai certainement oublié (...). Nous avons lu des pages et des pages d'archives. Nous avons interrogé des gens de tous les âges. Nous avons parcouru des albums de famille. Nous avons scruté des fonds de tiroirs. Nous avons écouté, réfléchi, enregistré et choisi. Le passé de Sayabec a été ratissé (...). Certaines recherches ont tourné à vide : des documents perdus, des archives brûlées, des mémoires défaillantes (...). Aujourd'hui, nous nous souviendrons : l'écriture, les photos, les reproductions, les dessins nous y aideront (...). Je termine (...) sachant très bien qu'avec les années on se souvient mieux des bons moments et qu'on réussit même à taire ou à embellir la misère d'autrefois.

Je vous raconte Sayabec constitue un beau témoignage de plusieurs dizaines voire centaines de personnes consultées par les membres du comité du livre-souvenir qui s'en font les porte-parole. Au long de quelque 280 pages de récits en quelque sorte, la personne attentive fera un large tour d'horizon de la vie en société dans ses dimensions religieuse, économique, scolaire, culturelle, sportive et communautaire. L'aspect visuel de l'ouvrage est bien développé avec des photos anciennes et récentes, nombreuses et de qualité, auxquelles s'ajoutent des reproductions photographiques, en pleine page couleur, d'oeuvres de dix peintres, artiste-potière et iconograpes, profes-



sionnels ou amateurs, apparentés à la communauté sayabécoise. Cette contribution artistique peu commune vient appuyer l'assertion du conteur voulant que, depuis un siècle, «des centaines de familles ont enrichi cette histoire par leur talent et leur courage». À ne pas se tromper, voilà une monographie paroissiale de qualité.

D'ailleurs, l'ensemble des festivités du centenaire de Sayabec sont empreintes d'originalité en plus d'être marquées du sceau de la qualité. Dans le domaine de la production écrite, deux autres documents méritent d'être regardés : le programme-souvenir et le calendrier historique. Le premier¹ n'a rien de banal pour deux raisons entre autres : les intéressantes photos de quelques-unes des belles fermes qui occupent le fond plat de la vallée matapédienne; la chanson-thème des fêtes qui parle de fierté et de la beauté que s'est refait le village tout entier pour réaliser des retrouvailles longtemps attendues. Pour sa part, le calendrier² se singularise moins par les photos anciennes reproduites que par la mention, au jour le jour, des anniversaires de naissance des résidentes et résidents actuels.

Dans un autre ordre d'idées, au chapitre des activités à caractère historique de l'été, il faut souligner la production d'un diaporama fort apprécié lors de la soirée d'accueil et la tenue d'une parade haute en couleurs, avec objets et costumes d'époque.



Le jeune Michaël Santerre de Baie-des-Sables participe au défilé du centenaire de Sayabec, le 17 juillet 1994 (Photo : Michel Voyer de Charlesbourg).

Sayabec. Le mot sonne bien comme s'il avait été choisi pour être entendu.

Gabriel Auclair

Notes

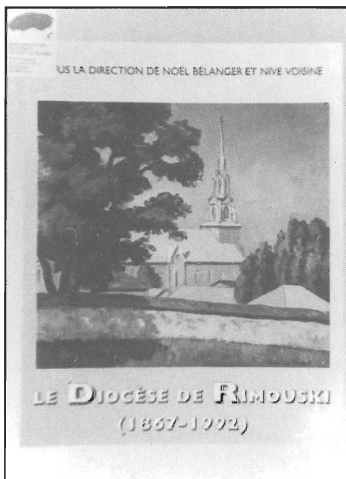
1. L'Écho Sayabécois, **Sayabec 1994. Une fête, un souvenir, un devenir. Programme-Souvenir**, s.l. 1994, 68 pages.
2. Publicité Verro Inc., **Calendrier-souvenir. Sayabec 1994**.

.....

NOËL BÉLANGER ET NIVE VOISINE, DIR.,

Le diocèse de Rimouski (1867-1992), Rimouski, Archevêché de Rimouski, 1994, 352 p.

Cet ouvrage a été récemment lancé à l'Université du Québec à Rimouski à l'occasion d'un colloque de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique. Sa parution survient deux années après les fêtes qui ont marqué le 125^e anniversaire du diocèse de Rimouski. Un tableau d'Adrien Hébert représentant la cathédrale de Rimouski, peint en 1945, orne la page couverture. On n'a pas lésiné à propos des illustrations, sélectionnées avec soin par Joseph-Marie Levasseur. L'insertion de plusieurs vignettes tonifie le contenu. Le caractère d'imprimerie utilisé ne soumet pas les yeux du lecteur à trop rude épreuve. Bref, l'ouvrage a été édité avec soin et retient facilement l'attention.



que et économique particulièrement visible dans le Haut-Pays.

La seconde partie de l'ouvrage, intitulée *Une Église sûre d'elle-même (1928-1964)*, a été placée sous la responsabilité de Noël Bélanger. L'auteur prend soin de rappeler que la période couverte est tumultueuse : à la crise des années trente succéderont la Seconde Guerre, puis l'après-guerre. La personnalité de Mgr Georges Courchesne (1928-1950) donne souvent le ton aux débats et aux interventions. Peut-être s'agit-il d'un âge d'or pour l'Église diocésaine : les effectifs religieux, en pleine croissance, se déploient dans tous les recoins du territoire, animant de multiples réseaux.

Le contenu, que les auteurs ont voulu clair et accessible, se répartit en trois sections disposées selon un ordre chronologique. La première, intitulée *Mise en place et développement de la chrétienté (1867-1928)*, a été rédigée par l'historien Nive Voisine. L'auteur rappelle à bon droit les difficultés propres à l'implantation de structures diocésaines dans un pays encore neuf où l'Église avait jusque-là inégalement manifesté sa présence. Son exposé prend bien en compte les contraintes de la géographie et de la socio-économie du territoire. Il met aussi en contexte le réveil religieux qui, surtout depuis le début de l'épiscopat d'Ignace Bourget, évêque de Montréal, conduit l'Église à uniformiser sa doctrine et à faire sentir sa présence sur tous les fronts avec une intransigeance sujette à controverses.

Au départ, peu de prêtres, peu de communautés, peu de moyens matériels. Les réalisations n'ont pas tardé à se multiplier : création du séminaire de Rimouski, arrivée de religieuses hospitalières, fondation de la communauté des Soeurs des Petites-Écoles (qui deviendra celle de Notre-Dame du Rosaire en 1891); prolifération des fêtes, des dévotions et des oeuvres en un temps où, dans une société à prédominance rurale, on fait volontiers «*bon ménage avec les saints et les saintes, cette «Église triomphante»* (67). Parallèlement, le domaine temporel n'a pas été oublié : colonisation, éducation...

De toute évidence, l'auteur a choisi de mettre l'emphase sur l'époque pionnière de Mgr Jean Langevin (1867-1891). Le traitement accordé à la période correspondant aux mandats épiscopaux de Mgr André-Albert Blais et de Joseph-Romuald Léonard tient en un seul chapitre où l'on voit l'Église diocésaine consolider et étendre sa présence dans une région marquée par une croissance démographi-

Plusieurs indices annoncent pourtant qu'on est entré dans une phase de transition. Le «credo rural» de Courchesne, qui se manifestera à travers une ultime poussée colonisatrice, l'appui donné à l'Union catholique des cultivateurs, l'«oeuvre post-scolaire», etc., est de plus en plus confronté à des modèles culturels différents, souvent venus de la ville. Dans l'immédiat après-guerre, on constate aussi que de la forêt s'épuise, qu'un reflux démographique s'annonce. La ruralité, symbole de valeurs traditionnelles, alliant famille et chrétienté, paraît déjà compromise lorsque l'évêque s'éteint en novembre 1950. Son successeur, Mgr Charles-Eugène Parent (1950-1964), choisira néanmoins d'inscrire son mandat sous le signe de la continuité, en attendant Vatican II et la Révolution tranquille.

Plusieurs membres du Département des sciences religieuses de l'Université du Québec à Rimouski (Rodrigue Bélanger, Jean Drapeau, Monique Dumais, Jean-Yves Thériault et Jacques Tremblay) ont uni leurs efforts en vue de la préparation de la troisième partie de l'ouvrage, intitulée *Vers une Nouvelle Église (1964-1992)*. Un défi de taille : comment traduire le retournement majeur des dernières années? Dans l'ensemble, les auteurs ont produit une analyse assez complète et nuancée. Il est bien sûr question de transitions, de changements, voire même de métamorphoses, mais aussi de l'ouverture de nouveaux champs d'intervention pastorale. Il est question de décès, de départs et de vieillissement, mais aussi de laïcisation et de renouvellement des pratiques religieuses. Signe des temps peut-être? C'est dans cette section que le rôle des laïcs et des religieuses est le mieux dégagé.

Suite à la page 38

.....

LOUIS-EDMOND HAMELIN,

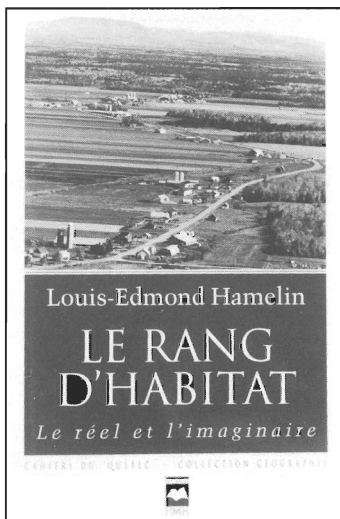
Le rang d'habitat. Le réel et l'imaginaire,

MONTRÉAL, H.M.H., 1993, 328 P.

Voici un travail d'érudition fortement pluridisciplinaire consacré... «*au contenu et aux contours de la notion essentielle du mot rang au sens de «peuplement aligné au Québec»*» (p. 219). L'auteur ne se contente pas de montrer comment le rang s'est inscrit dans l'espace québécois. Il va plus loin, interrogeant tous les mots ayant désigné la notion, scrutant l'ensemble des représentations du phénomène.

Il nous apprend que le mot «rang» et ses variantes étaient connus en Europe depuis plus d'un millier d'années, c'est-à-dire bien avant la découverte du Nouveau Monde. Il montre clairement l'importance du peuplement aligné en Nouvelle-France, époque où on a notamment popularisé l'utilisation du mot «côte». À l'époque de la conquête, les rangs d'arrière-fleuve étaient pourtant déjà plus nombreux que ceux alignés à proximité de la grande voie d'eau.

Le rang aurait pu disparaître au XIX^e siècle, époque par excellence de l'arpentage anglais. Il en a été autrement: la multiplication des townships (mot progressivement et imparfaitement traduit par «canton») a aussi produit des alignements. Comme l'écrit l'auteur, «... *se bâtir le long des chemins ne peut pas produire autre chose que des alignements, que l'on soit en francophonie ou en anglophonie*» (p. 103). Deux systèmes souvent jugés opposés se sont plutôt imbriqués, malgré des différences mineures.



Le rang s'est donc perpétué. Il a même connu un siècle d'apogée, en gros de 1840 à 1950. Les «rangs de cantons» ont quadrillé de nombreuses zones en voie de peuplement malgré un très fort mouvement d'urbanisation et surtout d'émigration. Plus que jamais auparavant, le rang a été un point de mire pour les idéologues, les romanciers, les scientifiques. Il a dominé les paysages, façonné les mentalités, marqué le langage toponymique. Depuis le milieu du vingtième siècle, on a toutefois cessé de créer de nouveaux rangs. Sur les marges du territoire, une forte déprise rurale a conduit à l'abandon partiel et parfois total de plusieurs espaces. Au centre du Québec, les empiètements urbains et autres contraintes ont partiellement redessiné les alignements d'autrefois.

Tout le long de son exposé, l'auteur s'interroge : existe-t-il un modèle rangique que l'on pourrait qualifier de typiquement québécois? La réponse à cette question n'est jamais formulée clairement, compte tenu de l'état insuffisant des connaissances et de la multiplicité des cas d'exception. Un peu partout dans le texte, néanmoins, on examine et on compare. Sous diverses formes et appellations, le rang a existé aux États-Unis dès le XVII^e siècle sans constituer un modèle dominant. Au Canada anglais, l'Ontario et les Maritimes ont connu à divers degrés les rangs de cantons. Inspirés des «Homesteads» américains, les townships des provinces des Prairies revêtent cependant un autre aspect : favorisant le découpage de lots de forme carrée, ils ont suscité une plus grande dispersion des habitats.

Ces quelques lignes de force ne sauraient à elles seules résumer le contenu d'un ouvrage d'une rare densité, fourmillant de détails et de néologismes. L'auteur a réalisé un tour de force en combinant avec virtuosité un nombre très élevé de variables en une même démarche d'analyse. Il arrive toutefois que la lecture étourdisse plus qu'elle n'éclaire. Le lecteur alors s'interroge : la richesse du contenu proposé n'aurait-elle pas justifié un plus grand nombre de pages mieux aérées et mieux illustrées? Dans sa forme actuelle, l'ouvrage de Louis-Edmond Hamelin nous apprend énormément mais s'adresse davantage aux spécialistes qu'au grand public.

Paul Larocque

Suite de la page 37

La conclusion, comme il se devait, interroge avec une prudente réserve l'avenir de cette église diminuée, plus discrète et peut-être plus proche de ceux qui lui demeurent fidèles.

Au terme de la lecture de cet ouvrage, on retiendra que les auteurs ont su éviter toute complaisance excessive en reconstituant l'histoire d'une institution dont plusieurs sont membres à part entière. Ils ont aussi su éviter de produire un historique trop centré sur les structures. Les plus beaux passages du livre sont peut-être consacrés à des portraits individuels rédigés avec une franchise non dénuée de sympathie.

Paul Larocque

.....

Nouvelles parutions au ministère de la Culture et des Communications

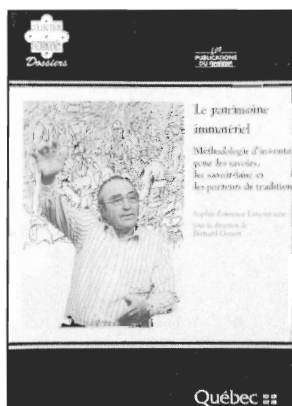
L'automne fut riche en publication au ministère de la Culture et des Communications. Trois nouveaux titres sont parus dans la série «Dossiers» de la collection «Patrimoine». Ces documents se veulent des outils de connaissance et des guides pratiques pour mieux explorer trois facettes du patrimoine soit le patrimoine immatériel, les objets mobiliers et les croix de chemin. Ils répondent à une volonté du ministère, clairement exprimée dans la Politique culturelle du Québec, de rendre plus accessible les connaissances et l'expertise dans le domaine du patrimoine. À remarquer que le Bas-Saint-Laurent est à l'honneur avec ces publications, deux documents ayant en page couverture une illustration d'un bien culturel de la région.

Le patrimoine immatériel.

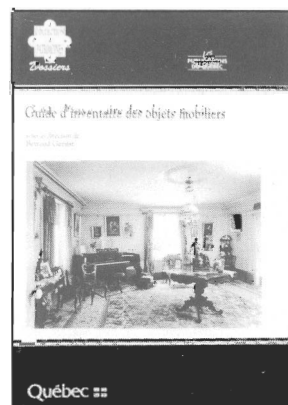
Il y a vingt ans à peine, la notion de patrimoine ne faisait référence qu'aux témoins matériels de notre histoire. Depuis quelques années, les intervenants dans le domaine du patrimoine se sont peu à peu préoccupés d'une nouvelle dimension qui est plutôt de l'ordre de l'immatériel, c'est-à-dire les pratiques traditionnelles, les paroles et les gestes transmis de génération en génération. C'est dans le but de favoriser une meilleure prise en compte de tout ce pan de notre patrimoine, que le ministère a cru bon de publier ce guide.

Le document se divise en deux grandes parties. La première tente de cerner par une approche théorique la notion de patrimoine immatériel aussi appelé patrimoine vivant. Pour ce faire, on s'inspire des réflexions et des débats qui ont porté sur cette question lors des plus récentes conférences internationales, telle celle de l'UNESCO. La deuxième partie propose plutôt un cadre méthodologique et des outils pour identifier et inventorier les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions. Les porteurs de traditions sont ces gens qui détiennent et transmettent un savoir issu d'une pratique culturelle traditionnelle pouvant se perpétuer dans des activités contemporaines.

Parallèlement à cette publication, le ministère de la Culture et des Communications a également réalisé une exposition itinérante qui met en valeur différents porteurs de traditions du Québec. Cette exposition a été présentée au Musée de Kamouraska l'été dernier.



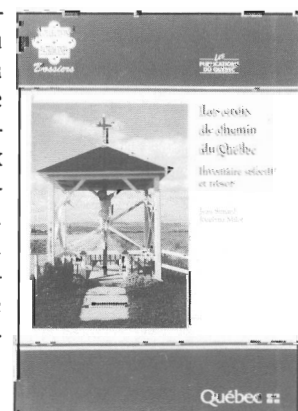
Guide d'inventaire des objets mobiliers. Dans la même lignée que le **Guide d'enquête orale (Dossiers no 72)**, ce nouveau guide s'adresse principalement aux chercheurs et aux praticiens en patrimoine. Il s'agit d'un instrument de travail pour ceux qui désirent réaliser des inventaires d'objets mobiliers. Il a principalement été conçu pour les collections in situ, c'est-à-dire celles qui se trouvent encore dans leur lieu d'origine, plutôt que pour les collections muséologiques.



La première partie du document aborde les questions plus théoriques ayant trait à l'objet d'un point de vue ethnologique, aux collections et aux inventaires en faisant un historique de la démarche d'inventaire au Québec qui remonte au début du XX^e siècle. La seconde partie présente les aspects techniques de l'inventaire : la fiche, la collecte des données, leur saisie informatique et leur analyse. Pour illustrer ces propos, plusieurs photographies proviennent de l'inventaire qui a été réalisé à la maison Louis-Bertrand de L'Isle-Verte en 1992.

L'inventaire est un outil de base pour l'acquisition des connaissances. C'est souvent à partir des inventaires qu'on peut mettre en place des mesures de protection et de mise en valeur. Ce guide devrait faciliter la tâche à tous ceux qui entreprennent une telle démarche.

Les croix de chemin du Québec. Ce volume est le résultat d'un vaste inventaire réalisé à partir de 1972 par Jean Simard de l'Université Laval en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles. On dénombra alors près de 3 000 croix de chemin et calvaire sur l'ensemble du territoire québécois. Il s'agit de la première publication qui présente l'état des connaissances sur le sujet à la suite d'une analyse et du traitement des nombreuses données accumulées.



Ce traitement, sur la base d'une évaluation rigoureuse et méthodique, a permis de sélectionner 704 croix de chemin toutes décrites dans le

.....

livre, regroupées par M.R.C. De ce corpus, 25 croix ont été désignées comme faisant partie du «trésor» en raison de leur valeur patrimoniale exceptionnelle. Ainsi, dans la région du Bas-Saint-Laurent, on a retenu 78 croix dont le calvaire de Saint-Germain-de-Kamouraska, érigé en 1850, inclus au trésor des croix de chemin du Québec.

Les croix de chemin ont marqué et marquent toujours le paysage québécois. Il s'agit d'une tradition qui se perpétue et qui demeure un symbole d'appartenance au territoire. C'est probablement dans cet esprit que des résidents du rang 6 de Sainte-Françoise ont érigé en septembre dernier une nouvelle croix de chemin qui s'ajoute au répertoire.

Euchariste Morin

Références

Sophie-Laurence Lamontagne, sous la direction de Bernard Genest, **Le patrimoine immatériel - Méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions**, Dossiers no 88, Collection Patrimoines, ministère de la Culture et des Communications, Les Publications du Québec, 1994, 132 p.

Bernard Genest (sous la direction de), **Guide d'inventaire des objets mobiliers**, Dossiers no 89, Collection Patrimoines, ministère de la Culture et des Communications, Les Publications du Québec, 1994, 247 p.

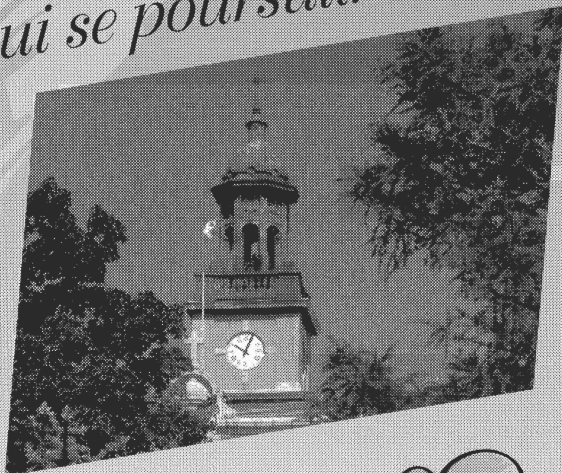
Jean Simard et Jocelyne Milot, **Les croix de chemin du Québec - Inventaire sélectif et trésor**, Dossiers no 90, Collection Patrimoines, ministère de la Culture et des Communications, Les Publications du Québec, 1994, 510 p.

La Direction du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications est heureuse de s'associer à la publication de la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent.

La diffusion de notre histoire régionale est une bonne façon de mettre en valeur les différentes facettes de notre patrimoine pour l'affirmation de notre identité culturelle.

 Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

*Une tradition
de plus de 125 ans
qui se poursuit.*



 **Cégep de
Rimouski**

*Au 
de ta formation*

U
O
A
R
A
U
X
D
I
M
E
N
S
I
O
N
S
D'
A
U
J
O
U
R
D'
H
U
I

L'Université du Québec à Rimouski offre un large éventail de programmes de 1^{er} cycle et plusieurs programmes de 2^e et de 3^e cycles dans ses domaines d'expertise.

Pour en savoir plus sur nos programmes, communiquez avec le Service des communications, Université du Québec à Rimouski, 300, allée des Ursulines, C.P. 3300, Rimouski (Québec), G5L 3A1.
Téléphone : (418) 724-1446

25 ANS

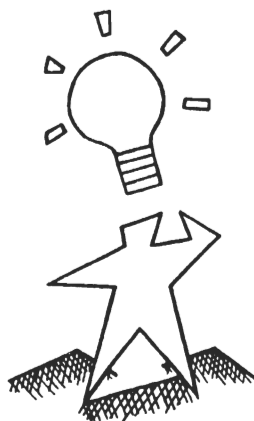


Université du Québec à Rimouski

CRÉER, C'EST PERMIS.

Se servir de son imagination, de son talent, de sa passion, de sa volonté, de son inspiration pour créer.

Pour insuffler la vie à une oeuvre musicale, un poème, un tableau, un personnage, une sculpture, une comédie, un bijou.



Cela fait vibrer, émeut, bouleverse, émerveille le monde... et votre caisse Desjardins, votre complice dans la réalisation et la diffusion de vos oeuvres.



Desjardins
Bas-Saint-Laurent



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

Il y a des dates plus importantes que d'autres...

1879

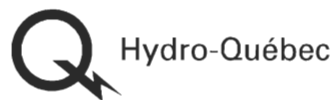
Thomas Edison invente l'ampoule électrique

1885

Première centrale hydroélectrique au Québec

1944

Création d'Hydro-Québec



Le meilleur de nous-mêmes

50 ans d'énergie



L'Histoire...

Une communication soutenue
avec les bâtisseurs de
notre patrimoine



QUÉBEC-TÉLÉPHONE

Le télécommunicateur